



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/33/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 1 mai 1997

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-troisième session
Genève, 16 - 18 octobre 1996

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trente-troisième session à Genève du 16 au 18 octobre 1996. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.
2. La session est ouverte par M. Joël Guiard (France), président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/33/1.

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. H. Ghijsen (Pays-Bas, président du TWA) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa vingt-cinquième session à Thessalonique (Grèce)

du 11 au 14 juin 1996. Le compte rendu détaillé de cette réunion a été publié sous la cote TWA/25/13. Au cours de la session, le TWA a achevé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du colza (révision) en vue de le soumettre au comité pour adoption. Il a aussi achevé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du soja (révision) en vue de le soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre procédé à l'examen (qu'il devra poursuivre lors de sa prochaine session) des projets de principes directeurs d'examen du brome, du cotonnier (révision), du lotier, du pavot, du riz (révision), du trèfle souterrain, du tournesol (révision) et du tabac. Le groupe de travail a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note du fait que des demandes de protection de variétés génétiquement modifiées avaient été reçues ou étaient attendues dans un certain nombre d'États.

b) Il a pris note de la nouvelle procédure d'établissement des principes directeurs d'examen et de l'état d'avancement de la base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM.

c) Il a débattu de la possibilité d'utiliser l'électrophorèse pour l'examen de la pomme de terre, du pâturin des prés, du ray-grass et de la fléole. Il présentera au comité les problèmes soulevés lors des débats, ainsi que certaines questions juridiques au Comité administratif et juridique.

d) Il appliquera à la révision des principes directeurs d'examen du tournesol la méthode élaborée par le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) pour les caractères observés visuellement.

e) Il a proposé de modifier les annexes des principes directeurs d'examen de l'orge, du maïs et du blé dans les caractères électrophorétiques en ajoutant de nouveaux allèles ou en corrigeant certains des allèles indiqués. Certains autres allèles nécessiteront un autre test d'étalonnage des stations d'essai.

f) Il a pris note de l'achèvement ou de l'amélioration des derniers documents sur l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (analyse COYD) et l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (analyse COYD). Il a convenu que ces analyses n'étaient en principe destinées qu'aux espèces allogames, mais que rien n'empêchait de les appliquer également aux plantes autogames si toutes les autres conditions étaient remplies. De même, rien n'empêchait d'utiliser le document TWC/11/16, en principe établi pour les cultures autogames, dans le cas des cultures allogames si toutes les autres conditions étaient remplies.

g) Il a convenu qu'il était important de travailler à l'harmonisation des méthodes d'analyse d'images et d'interprétation des données enregistrées et suivra donc les travaux du sous-groupe sur l'analyse d'images du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO).

h) Il a débattu en profondeur des différents degrés de participation de l'obteneur dans l'examen des variétés et a noté que la COMASSO (Association des obtenteurs de

variétés végétales de la Communauté économique européenne) avait fait part de sa préférence pour les examens effectués par des services officiels.

i) Il a recommandé au comité de proposer au conseil d'élire M. Aubrey Bould (Royaume-Uni) président du TWA pour les trois années à venir.

5. Le TWA tiendra sa vingt-sixième session à Montevideo (Uruguay) du 10 au 14 novembre 1997. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du soja (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption, et d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du riz (révision), du cotonnier (révision), du brome, du trèfle souterrain, du tournesol (révision), du tabac et du lotier. Pour ce qui est du pavot, il espère pouvoir parvenir à un accord par correspondance avec le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Le TWA compte aussi examiner les questions suivantes : base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM, tri préalable des variétés, application de l'électrophorèse au ray-grass, nouveaux allèles du maïs, épis-lignes et parcelles, analyse séquentielle, analyse d'images et coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

6. M. S. Grégoire (France, président du TWC) déclare que son groupe a tenu sa quatorzième session à Hanovre (Allemagne) du 4 au 6 juin 1996. Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sous la cote TWC/14/19. Les principaux éléments qui en ressortent sont les suivants :

a) Disque compact ROM de démonstration de l'UPOV : Le TWC s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration du disque compact ROM de démonstration de l'UPOV et a répondu à certaines questions en suspens.

b) Programme DUST du Royaume-Uni : Le TWC a pris note de l'intégration du programme DUST, mis au point par M. C. Weatherup (Royaume-Uni), dans les systèmes informatiques de plusieurs États membres, sa traduction dans leur langue nationale et son application. Il va demander à un plus grand nombre d'experts de vérifier si les traductions ont laissé les fonctions initiales inchangées.

c) Possibilités d'utiliser la biométrie dans l'établissement des principes directeurs d'examen : Le TWC a débattu des différentes méthodes dont on dispose pour évaluer l'utilité de certains caractères figurant dans les principes directeurs d'examen et a offert son concours à d'autres groupes de travail techniques.

d) Norme de population : Le TWC a longuement débattu et continuera à débattre du choix de la norme de population appropriée et des difficultés rencontrées à cet égard par certains phytotechniciens.

e) Amélioration de la communication : Le TWC a étudié les moyens d'améliorer l'accueil fait aux documents statistiques et la communication. Il a approuvé les documents reformulés portant sur la méthode COYD et l'examen de l'homogénéité conformément au document TWC/11/16. Il a approuvé le document sur l'analyse COY en vue de sa présentation au comité pour approbation. Le document TWC/11/16 reformulé nécessitera d'autres modifications. Le groupe de travail a mis à jour les informations sur les télécommunications et les logiciels échangeables ainsi que la liste des documents qu'il a lui-même établis.

f) Questions résultant des travaux du BMT : Le TWC a débattu de plusieurs méthodes à la suite d'une demande faite au cours de la dernière session du BMT. Il en est résulté trois documents, dont l'élaboration se poursuivra à la prochaine session du BMT, sur les sujets ci-après : i) similitude, regroupement et dendrogrammes; ii) méthodes statistiques permettant de distinguer des variétés à l'aide de données résultant de techniques biochimiques ou moléculaires; iii) utilisation de l'analyse de la variance moléculaire (AMOVA) pour l'examen de la distinction.

g) World Wide Web (WWW) : Le TWC a examiné certains projets visant à mettre à disposition des techniques statistiques et mathématiques sur le WWW et va suivre l'évolution sur ce plan.

h) Le TWC a recommandé au comité de proposer au conseil d'élire M. John Law (Royaume-Uni) président du groupe de travail pour les trois années à venir.

7. Le TWC tiendra sa quinzième session à Budapest (Hongrie) du 3 au 5 juin 1997. Au cours de cette session, il abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : rapport sur des sujets d'intérêt particulier pour le groupe de travail abordés au cours de la trente-troisième session du comité; questions soulevées par d'autres groupes de travail techniques; rapport sur l'évolution observée dans les États membres; traitement des caractères observés visuellement : manières d'analyser les caractères observés visuellement et possibilités de recourir à la biométrie pour aider à établir les principes directeurs relatifs à ces caractères; examen de l'homogénéité : détermination de la norme de population et des principes de décision appropriés pour différentes tailles d'échantillon, et guide permettant de trouver la méthode correcte à utiliser; analyse séquentielle; questions résultant de la dernière session du BMT : utilisation des dendrogrammes, de l'AMOVA et de méthodes statistiques pour distinguer les variétés à l'aide de données résultant de techniques biochimiques ou moléculaires; analyse d'images; amélioration de la communication : amélioration des documents statistiques, télécommunications, logiciels échangeables et adresses, liste des documents statistiques établis par le TWC, liste des documents statistiques contenant des recommandations ou des méthodes pouvant présenter un intérêt pour les groupes de travail techniques, glossaires contenant des définitions, résultats de l'exécution du programme COYD distribué sur disquette au cours de la session du TWC pour vérifier si la mise en œuvre au niveau national concorde avec la plus récente version de DUST, et évolution dans le domaine du World Wide Web; détection de valeurs aberrantes par analyse à plusieurs variables pour la validation des données.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

8. Mme E. Buitendag (Afrique du Sud, présidente du TWF) indique que son groupe a tenu sa vingt-septième session à Tel Aviv (Israël) du 22 au 26 avril 1996. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé est publié sous la cote TWF/27/18, le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'abricotier japonais, du néflier du Japon et du noyer (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a également abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la vigne (révision), des porte-greffes du *Prunus*, des agrumes (révision) et du poirier. Le TWF a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il s'est félicité des progrès réalisés récemment dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et du fait qu'un premier disque produit en série serait diffusé le mois suivant. Il a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire part de leurs observations pour en améliorer l'utilisation dans le domaine des cultures fruitières.

b) Il a pris note avec satisfaction de la mise à disposition, sous forme électronique et sur une seule disquette, de tous les comptes rendus de 1995 des groupes de travail et du comité. Pour les prochaines sessions, tous les experts enverront leurs propositions de documents au Bureau de l'UPOV sous forme électronique.

c) Il s'est félicité des travaux du TWC relatifs à l'élaboration d'un document plus convivial sur l'examen de l'homogénéité des espèces multipliées par voie végétative.

d) Il a reconfirmé l'importance de la liste des espèces dont les variétés sont examinées et de sa mise à jour périodique et s'est déclaré satisfait de la mise à disposition du document sous forme électronique.

e) Il a réexaminé la définition d'une plante aberrante proposée au comité par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et proposera, en accord avec le TWO, la définition ci-après au comité : "Toute plante présentant une mutation nette pour l'un quelconque de ses caractères est considérée comme une plante aberrante."

f) Il a pris note d'un premier projet de définition des catégories de caractères et a ajouté, pour présentation au comité, une définition des caractères pour le groupement.

g) Il a recueilli des informations sur les listes nationales et sur la protection provisoire dans les divers États membres.

h) Il a convenu de coordonner sa révision des principes directeurs d'examen de la vigne avec celle de documents similaires envisagés par l'IPGRI (International Plant Genetic Resources Institute) et l'OIV (Office international de la vigne et du vin).

i) Il a longuement débattu de la possibilité d'établir des principes directeurs d'examen distincts pour les variétés fruitières et les porte-greffes et a mis au point un questionnaire afin d'obtenir plus de renseignements sur les problèmes que cela pose.

j) Il a longuement débattu de la nécessité d'une normalisation plus poussée des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et continuera d'établir une liste des termes convenus.

k) Il a recommandé au comité de proposer au conseil d'élire M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) président du TWF pour les trois années à venir.

9. Le TWF tiendra sa vingt-huitième session à Wageningen (Pays-Bas) du 8 au 12 septembre 1997. Pendant cette session, le groupe de travail prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'abricotier japonais, du néflier du Japon et du noyer (révision) en vue de la présentation de ces derniers au comité pour adoption. Il prévoit aussi d'aborder ou de reprendre l'examen des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen des porte-greffes du pommier, des agrumes (révision), du prunier européen (révision), de la vigne (révision), du kiwi (révision), du poirier (révision), des poiriers porte-greffes, des porte-greffes du *Prunus* et des porte-greffes du noyer. Il compte en outre examiner les questions suivantes : rapport mis à jour du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) relatif à l'examen de l'homogénéité et aux méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés; examen des variétés de porte-greffes, normalisation des principes directeurs d'examen, base de données informatisée centrale de l'UPOV; rapports entre les listes nationales et la protection des obtentions végétales.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

10. Mme U. Löscher (Allemagne, présidente du TWO) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa vingt-neuvième session à Tel Aviv (Israël) du 15 au 19 avril 1996. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/29/15, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du *Cyrtanthus* et du *Serruria* ainsi que sur les modifications à apporter aux principes directeurs d'examen du *Saintpaulia*, avant de les soumettre au comité pour adoption. Le TWO a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du *Bouvardia* avant de soumettre ces derniers aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du *cymbidium*, de l'*anigozanthos*, de la lavande vraie et des lavandins. Le TWO a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a étudié en détail l'utilisation de l'analyse d'images dans l'examen DHS de plantes ornementales. Son intérêt résidait principalement dans l'utilisation de cette technique pour accélérer la mesure des caractères existants, stocker les données, les utiliser aux fins de la sélection de variétés voisines et stocker des photographies sous forme numérique. Il va mettre sur pied un sous-groupe spécial d'experts faisant des recherches en ce domaine, qui lui

rendra compte de ses travaux à sa prochaine session.

b) Il s'est félicité de l'évolution récente des travaux de mise sur pied d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et du fait qu'un premier disque produit en série serait diffusé le mois suivant. Il a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire des observations visant à en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes ornementales.

c) Il a reconfirmé l'importance de la liste des espèces pour lesquelles il est procédé à un examen des variétés et de sa mise à jour périodique.

d) Il a proposé que tous les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. L'idéal serait que tous les documents de l'UPOV, ou du moins tous les principes directeurs d'examen et certains autres documents importants dont la diffusion n'est pas limitée, soient disponibles sur Internet ou sur le disque compact ROM mensuel de l'UPOV. Jusqu'à ce que l'UPOV ait définitivement arrêté sa position, les documents devraient être mis à disposition sous forme électronique sur demande.

e) Il a proposé une définition modifiée des plantes aberrantes, libellée comme suit : "Toute plante présentant une mutation nette pour l'un quelconque de ses caractères est considérée comme une plante aberrante." Les impuretés devaient être considérées comme des plantes aberrantes au même titre que toute autre plante répondant à la définition ci-dessus.

f) Il a réitéré sa requête visant à inclure la demande de dénominations commerciales dans les questionnaires techniques.

g) Il a considéré qu'il était tout à fait nécessaire de poursuivre l'harmonisation des termes techniques employés dans les principes directeurs d'examen et dans l'utilisation des niveaux d'expression des caractères qui, pour un seul et même terme, devraient être traités quantitativement ou qualitativement suivant les cas.

h) Il prêtera plus d'attention aux variétés ornementales reproduites par voie sexuée et étudiera les essais comparatifs, faits par Fleuroselect, de nouvelles variétés obtenues dans certains pays européens.

i) Il a recommandé au comité de proposer au conseil d'élire M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) président du TWO pour les trois années à venir.

11. Le TWO tiendra sa trentième session au Danemark du 1^{er} au 5 septembre 1997. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du Bouvardia afin de présenter ces derniers au comité pour adoption. Il abordera ou reprendra l'étude des principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du cymbidium, du cyprès, du chamelancium, du guzmania, de l'amaryllis, de l'iris, de l'anigozanthos, de la lavande, du limonium, du laurier rose, du pommier ornemental (révision), du pentas, du pétunia, de l'hévée, du tagète, du thym, de *Ficus benjamina* et du zantedeschia. Il compte aussi examiner les questions suivantes : analyse d'images; méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés; base de données informatisée centrale; examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée; questions d'ordre plus général

(variété essentiellement dérivée, nouveauté, découvertes, droit d'auteur sur les photographies dans les descriptions variétales, premières demandes de protection de variétés appartenant à des espèces nouvelles).

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

12. Mme E. Kristóf (Hongrie, présidente du TWV) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa trentième session à Brno (République tchèque) du 8 au 12 juillet 1996. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/30/21, le TWV a débattu des projets de principes directeurs d'examen de la betterave rouge (révision), du gingembre, de la chicorée à feuille, du potiron et de l'épinard (révision), qu'il a achevés en vue de les soumettre au comité pour adoption. Le TWV a également examiné (en partie dans le cadre de sous-groupes qui lui ont rendu compte de leurs travaux) des projets de principes directeurs d'examen de la mâche (révision), de l'ail, de l'oignon (révision) et de l'échalote, de la rhubarbe (révision) et de la ciboule et les a achevés en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note de l'évolution récente des travaux relatifs à l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV.

b) Il a pris note de certaines corrections qui doivent être apportées aux principes directeurs d'examen du pois et du concombre/cornichon.

c) Il a pris note de l'utilisation de dénominations variétales ou commerciales différentes dans différents pays pour une même variété, afin notamment d'éviter les importations parallèles en provenance d'autres pays, et du fait que cette situation, bien qu'elle ait engendré une certaine confusion chez les producteurs, semble être légale dans certains pays.

d) Il a noté des différences dans les formes et le nombre des caractères utilisés aux fins de l'examen DHS pour l'UPOV, les listes nationales, l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (UE) ou pour le Catalogue de l'UE et a demandé s'il n'était pas possible de procéder à une harmonisation plus poussée.

e) Le TWV a débattu de la manière dont une harmonisation plus poussée pouvait être trouvée dans les termes à utiliser et l'attribution de notes aux niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen et est convenu de certains termes et de certaines notes à utiliser de préférence pour les cas fréquents. Il continuera de chercher des moyens plus systématiques de présenter les caractères.

f) Il a noté que dans plusieurs États des demandes de protection de variétés génétiquement modifiées ont été reçues ou sont déjà en cours d'examen.

g) Il a examiné la possibilité d'appliquer, dans le cas des variétés autogames, un critère d'homogénéité relative à certains caractères importants lorsque les critères normaux d'homogénéité ne peuvent pas être remplis.

h) Il a étudié comment déterminer, chez les espèces autogames, l'homogénéité de caractères importants liés au milieu et a proposé que, dans le cas des plantes pour lesquelles la manifestation de caractères tels que la forme ou la taille est partiellement déterminée par le milieu, l'on applique à ces caractères la même approche que pour les variétés à fécondation libre, pour lesquelles on se contente d'établir une homogénéité relative.

i) Il a recommandé au comité de proposer au conseil d'élire M. Baruch Bar-Tel (Israël) président du TWV pour les trois années à venir.

13. Le TWV tiendra sa trente et unième session à Valence ou à Almería (Espagne) du 24 au 28 novembre 1997. Au cours de cette session, il étudiera, en vue de les soumettre au comité pour adoption, les principes directeurs d'examen de la mâche (révision), de l'ail, de l'oignon (révision), de l'échalote, de la rhubarbe (révision) et de la ciboule. Cette prochaine session n'ayant lieu qu'après la session du comité, le groupe de travail s'efforcera de trouver un accord par correspondance sur les observations formulées concernant les principes directeurs d'examen ci-dessus, et s'il y parvient il soumettra ceux-ci au comité pour adoption dès 1997. Il examinera ou réexaminera en outre, dans la mesure du temps disponible, des documents de travail concernant les principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver (révision), de la fève (révision), du céleri rave (révision), du céleri (révision), de *Cucurbita moschata*, du chou frisé (révision), de l'aneth, du fenouil, de l'artichaut, de la chicorée à café, du chou-rave (révision), du poireau (révision), de la lentille, du gombo (*Abelmoschus esculentus*), du pavot, du radis de tous les mois (révision), du chou-navet (révision), du navet, de la navette et de la chicorée. Le groupe de travail compte aussi examiner les questions suivantes : présentation générale des principes directeurs d'examen, variétés génétiquement modifiées.

QUESTIONS SOUMISES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

14. Le comité prend note du document TC/33/3 regroupant les principaux points et questions qui ont été examinés ou soulevés et qui lui sont soumis : i) pour information; ii) pour information et pour décision éventuelle et iii) pour décision.

I. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

Union européenne

15. Le comité prend note des informations ci-après, communiquées par le représentant de l'Union européenne, sur les activités de l'Office communautaire des variétés végétales : depuis que celui-ci a commencé à fonctionner, en juin 1995, 4200 demandes de protection y ont été déposées. Environ 50% de ces demandes concernent des espèces ornementales, 30%

des plantes agricoles, 10% des espèces potagères et 10% des espèces fruitières. Cinq cents demandes de protection ont été déposées par des ressortissants d'États non membres de l'Union européenne. Neuf cents variétés sont en cours d'examen dans les États membres de l'Union européenne et deux cents titres de protection ont été délivrés à ce jour. Le bulletin officiel de l'Office communautaire des variétés végétales, actuellement bimestriel, paraîtra tous les mois à partir de 1997.

Association variétale

16. Le comité prend note de l'information, communiquée par l'expert de l'Union européenne, selon laquelle l'essai comparatif sur le colza sera effectué en France conformément à l'accord qui devrait être conclu avec ce pays vers la fin de 1997. Il constate en outre que l'association variétale pose un problème de traitement. L'expert de la France indique que l'office de son pays a reçu une demande de protection d'une association variétale, deux ans auparavant, qui a suscité un long débat d'ordre non technique. Cette demande n'a pas donné lieu à la délivrance d'un droit d'obtenteur, mais le fait qu'il s'agissait d'une association variétale n'était pas en cause. Les experts de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la République tchèque soutiennent le même principe : les composantes de l'association variétale doivent être considérées comme des variétés distinctes.

Coopération avec l'IPGRI et l'OIV

17. Le comité prend note des travaux que le TWF mène en coopération avec l'IPGRI et l'OIV en ce qui concerne les principes directeurs d'examen de la vigne et des premiers contacts instaurés avec l'IPGRI au sein du TWF. Il prend aussi acte que la réunion consacrée aux activités futures de coopération entre l'IPGRI et l'UPOV, tenue à Rome en avril 1996, a été l'occasion d'échanges concrets et fructueux. Le comité confirme que des relations plus régulières de caractère général et un meilleur degré de coordination seraient nécessaires et mutuellement bénéfiques.

Rapports entre les listes nationales et le système de protection des obtentions végétales

18. Le comité prend note du rapport présenté par l'expert d'Israël au TWF et au TWO sur les résultats du questionnaire diffusé par la circulaire U 2383, datée du 5 mars 1996, relatif à la procédure suivie par les différents États membres entre la date de la demande et la délivrance du titre. Le comité, conscient que ces résultats ne sauraient constituer une information complète, estime que ces renseignements doivent être considérés avec prudence, car ils risquent d'être source de confusion plutôt que de clarification. Il est souligné que le système de protection des obtentions végétales doit rester distinct du système des listes nationales.

Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises

19. Le comité note que la version mise à jour de la liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises (document TC/33/5) se révèle très utile lorsque la possibilité de protection est étendue à l'ensemble du règne végétal. Il est décidé que cette liste sera régulièrement mise à jour.

Degré de participation du demandeur aux essais de culture

20. Le comité prend note des explications apportées par l'expert de la Nouvelle-Zélande : dans ce pays, l'examen par les obtenteurs tend à céder la place à un examen officiel centralisé, en particulier lorsqu'il s'agit de cultures agricoles importantes telles que céréales, graminées et pois, eu égard à la charge de travail importante que représentent le rassemblement et la conservation des variétés de référence et aux problèmes de coûts. Toutefois, l'examen par les obtenteurs y est encore pratiqué pour les plantes agricoles de moindre importance. Avec celles-ci, l'obtenteur doit considérer à la fois la variété proposée et la variété de référence. L'obtenteur est supposé de contacter l'examinateur du service des obtentions végétales concernant les variétés de comparaison qui doivent être incluses dans les essais.

Examen des variétés agricoles

21. Le comité prend note de la position de la COMASSO sur la question de la coopération des obtenteurs à l'examen des variétés. La COMASSO estime

- a) que l'examen DHS destiné à la protection des variétés végétales et celui destiné à l'établissement de la liste nationale doivent être interchangeables;
- b) que l'examen DHS doit être effectué par des services officiels;
- c) que lorsque les obtenteurs apportent leur concours et communiquent des informations, la décision prise sur la variété doit tenir compte de ces dernières.

22. L'expert de l'ASSINSEL confirme cette position en ce qui concerne les obtenteurs européens, mais il observe que dans d'autres situations des systèmes différents, qui ont leurs avantages eu égard aux situations considérées, ont été élaborés au fil du temps.

23. Le comité prend note du souhait de la COMASSO et des renseignements fournis par l'ASSINSEL. Tout en admettant que les données fournies par les obtenteurs ne doivent pas être négligées, il estime impossible de convenir d'avance que ces données feront partie des éléments fondant la décision. Ce sera à juger au cas par cas.

Examen des variétés ornementales reproduites par voie sexuée

24. Le comité prend note des essais comparatifs de variétés nouvelles réalisés par les obtenteurs de Fleuroselect. La circulaire U 2448, datée du 5 août 1996, donne des précisions sur ces essais. Les experts de la France décrivent les essais qui ont été entrepris en France par Fleuroselect. Il s'agit d'un système contractuel astreignant qui concerne une qualité particulière de variétés ornementales; on a constaté qu'il nécessite une collection de référence importante et que le coût du cycle d'examen est très élevé. Des experts des Pays-Bas, de France et d'Allemagne, qui se sont rendus sur les sites expérimentaux, ont pu constater qu'ils sont bien tenus, disposent d'une bonne collection de référence et témoignent d'une solide connaissance des variétés. Les critères appliqués par Fleuroselect semblent toutefois assez proches de la valeur agro-économique.

25. Le comité décide finalement que le TWO examinera cette question à sa prochaine session. La plupart des experts jugent important qu'au moins les observations officielles soient effectuées par des fonctionnaires de l'administration nationale. Les aspects juridiques également doivent être considérés. Fleuroselect est une association d'obteneurs, mais elle ne représente pas l'ensemble des obteneurs : l'examen y est réservé à ses membres. L'ensemble de la question doit faire l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie avant qu'une décision puisse être prise quant à la forme de participation de Fleuroselect.

Examen de l'homogénéité, norme de population

26. Le comité note qu'il importe de rester conscient de la difficulté à fixer la norme de population et de la variabilité due aux conditions du milieu. Il remercie le TWC de ses travaux visant à une meilleure compréhension de l'ensemble de la question.

Programme d'ordinateur QALSTAT

27. Le comité prend note de l'information communiquée par le président du TWC selon laquelle, en plus de sa version originale française, la version anglaise du programme QALSTAT est mise gratuitement à la disposition des offices nationaux des États membres de l'UPOV. La possibilité de produire des versions allemande et espagnole de ce programme est à l'étude. L'expert de la France mentionne à cet égard que le concours d'autres pays serait le bienvenu.

Analyse d'images

28. Le comité prend note des renseignements fournis par le TWC. Des aspects de la question sont traités dans le cadre du débat sur l'analyse d'images appliquée à l'examen DHS.

Reformulation du document TWC/11/16

29. Le comité note que le document TWC/11/16 reste applicable jusqu'à ce que sa version reformulée soit prête, ce qui est prévu pour l'an prochain.

Télécommunications, logiciels échangeables et adresses

30. Le comité se félicite du document TWC/14/10 et prend note des problèmes que pose sa mise à jour.

Liste des documents statistiques établis par le TWC

31. Le comité prend note du programme de travail du TWC concernant le classement des documents du TWC en trois groupes; ce système doit permettre de trouver plus rapidement les documents que l'on cherche, malgré l'éventuelle difficulté à les faire entrer tous dans les trois catégories en question, à savoir :

- a) documents didactiques ou destinés à l'information du TWC;
- b) documents pouvant être utiles aux phytotechniciens;
- c) documents établis en vue de recommandations.

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ

Incidence des principes directeurs d'examen de l'Union européenne sur les principes directeurs d'examen de l'UPOV

32. Le comité prend note des répercussions que le fait que l'Office communautaire des variétés végétales soumette à examen obligatoire tous les caractères qui figurent dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV a sur l'établissement ou la révision de ces derniers. L'office communautaire indique qu'il s'agit d'une période de transition et que, même pour cette période transitoire, l'Union européenne va chercher des solutions pratiques et intensifier les efforts pour établir ses propres principes directeurs d'examen à partir de ceux de l'UPOV.

Dénominations commerciales

33. Le comité prend note qu'au moment de la demande de protection, dans la plupart des cas, la dénomination commerciale n'existe pas encore ou n'est même pas proposée. La modification d'une dénomination commerciale dans le questionnaire technique aurait en revanche des conséquences juridiques; il conviendrait donc de soumettre la question à la prochaine réunion du CAJ pour observations concernant les aspects juridiques des

dénominations commerciales. [À sa session du 21 octobre 1996, le CAJ s'est prononcé contre l'indication de la dénomination commerciale dans le questionnaire technique.]

34. Le président du TWO explique que l'utilisation de la dénomination commerciale est courante pour les plantes ornementales, les variétés étant largement répandues dans de nombreux pays. Certaines variétés ne sont connues que sous leur dénomination commerciale : c'est notamment le cas chez le rosier. Il est utile pour les experts de connaître les dénominations commerciales qui existent pour ces variétés. Le président du comité ajoute que ce renseignement serait utile aussi pour l'examen DHS. Selon l'expert de la Norvège, plutôt que d'employer les deux dénominations, les États devraient ne faire figurer dans leur registre officiel que la dénomination variétale, afin d'éviter toute confusion. De nombreux experts partagent cet avis.

Utilisation de dénominations variétales différentes

35. Le comité prend note du point soulevé au sein du TWV en ce qui concerne l'utilisation, dans plusieurs pays, de dénominations variétales ou commerciales différentes pour la même variété. Le président du comité fait ressortir la nécessité de penser à d'autres interactions avec les dénominations commerciales, comme lorsque la même variété est désignée sous des dénominations différentes d'un pays à un autre. Comment alors traiter la variété est une question souvent posée par les personnes chargées de la certification des semences en France. Les experts des Pays-Bas expliquent que des problèmes de ce type se posent fréquemment pour les plantes potagères, en particulier la pomme de terre. Les variétés de pomme de terre sont vendues sous des dénominations différentes en dehors des États membres de l'UPOV, notamment en Afrique du Nord. L'expert de la Hongrie signale des cas similaires en Europe orientale, mais un État membre de l'UPOV ne devrait pas accepter sans raison valable une autre dénomination que celle qui est employée dans les autres États membres. L'expert cite le cas de variétés potagères acceptées dans l'Union européenne mais non protégées en Hongrie. L'expert de la France fait observer que le problème est différent selon qu'il se pose dans un État membre de l'UPOV ou dans un État n'appartenant pas à l'union. Publier et diffuser le synonyme à l'échelon international pourrait être une façon de résoudre le problème, car l'obteneur n'aurait plus d'intérêt à choisir des dénominations différentes.

Adjonction d'une photographie à la description variétale officielle

36. Le comité constate que dans plusieurs États une photographie couleur est ajoutée à la description variétale officielle, voire intégrée à cette description. Prenant acte des préoccupations exprimées concernant le droit d'auteur sur cette photographie, il observe qu'il ne s'agit pas d'un problème technique, mais d'un problème juridique.

37. Plusieurs experts font observer que la description écrite doit se fonder sur les caractères observés. Si des photographies sont ajoutées, elles risquent d'être employées à tort à titre de description partielle, or une photographie ne donne aucun renseignement sur l'homogénéité. Une photographie ne pourra donc jamais remplacer une description de la variété. Le président du TWO explique que, dans le cas des plantes ornementales, lorsqu'une demande de

protection est déposée auprès de l'office national, une photographie jointe à la description de la variété peut donner des renseignements complémentaires utiles sur celle-ci. Quant à faire éventuellement de cette pratique la norme, mieux vaut attendre qu'une réflexion plus poussée ait été menée, notamment en ce qui concerne l'analyse d'images. L'expert des Pays-Bas fait état des problèmes techniques que pose l'impression de photographies par ordinateur en ce qui concerne le rendu de certaines couleurs, par exemple d'une teinte rougeâtre ou bleuâtre. Il tient à souligner qu'il est bien conscient du problème.

38. Le comité admet l'utilisation d'une photographie pour certains aspects, mais à la condition expresse que les fins auxquelles cette photographie est destinée soient précisées d'avance. En aucun cas la photographie ne devra servir à établir la distinction.

Découvertes

39. Le comité prend note des difficultés rencontrées dans le traitement de demandes portant sur des variétés issues de matériel découvert dans la nature ou acheté sur un marché local dans un pays lointain. Constatant la multiplicité des aspects juridiques à considérer pour répondre aux questions soulevées, il décide de demander également l'avis du CAJ sur ce point.

40. L'expert de l'Afrique du Sud donne quelques exemples du problème : l'Afrique du Sud possède d'énormes ressources génétiques et elle est extrêmement sensible à la question. Des semences d'une certaine variété de *Zantedeschia* qui y ont été découvertes dans la nature ont été emportées en Nouvelle-Zélande, où elles sont protégées. L'Afrique du Sud assurait la multiplication de cette variété de *Zantedeschia* mais a dû cesser de l'exporter vers l'Europe où des demandes de protection ont été déposées. D'autres exemples concernent *Cyrtanthus* et *Protea*. Des obtenteurs étrangers ont obtenu du matériel clonal dans le jardin botanique national sud-africain et possèdent un droit d'obteneur sur ce matériel dans certains pays d'Europe. L'Afrique du Sud a par conséquent des difficultés à vendre ce matériel en Europe.

41. D'autres experts font état de situations comparables. Chaque cas est à étudier en particulier. L'une des difficultés consiste à déterminer comment doit se prendre la décision. Si c'est la collecte qui pose problème, le mode de collecte doit être indiqué dans la demande. Un droit d'obteneur peut être délivré pour une variété provenant de la banque de gènes et qui a fait l'objet d'une sélection. Par ailleurs, si un droit a été délivré à tort, la décision doit pouvoir être corrigée.

Définition d'une plante aberrante

42. Le comité prend note du débat sur la définition d'une plante aberrante auquel se sont livrés, chacun en ce qui le concerne, les différents groupes de travail techniques. Pour l'instant, le TWF et le TWO sont parvenus à un accord sur la définition suivante : "Toute plante présentant une mutation nette pour l'un quelconque de ses caractères est considérée comme une plante aberrante".

43. Le comité note cependant que, même si un accord s'est dégagé sur la définition ci-dessus au cours des dernières sessions du TWF et du TWO, des observations formulées par correspondance après lesdites sessions en ont critiqué le manque de clarté. L'adjectif "significative" dont il avait été question auparavant avait une connotation statistique et en outre, la notion de signification n'est pas la même pour les feuilles que pour les fruits. L'adjectif "nette" serait plutôt limité à ce qui peut être observé visuellement, "significative" couvrant un champ bien plus large que celui de l'observation visuelle. Il semble donc préférable de ne qualifier les mutations ni de "nettes", ni de "significatives", et de rechercher plutôt une définition plus générale, le cas échéant différente selon le genre ou l'espèce considérée. Il importe de garder à l'esprit que l'objectif est de distinguer la variété, aussi convient-il de considérer le qualificatif à choisir du point de vue de la distinction.

44. Quelques experts font observer que les phytotechniciens ont besoin de prendre en compte l'origine des plantes aberrantes : présentent-elles une homogénéité suffisante? Y a-t-il une explication autre que l'obtenteur? S'agit-il d'une plante hors-type ou d'un individu aberrant? Ils proposent de laisser aux experts des groupes de travail techniques le soin de définir ces deux notions. Tous les groupes de travail technique devront réfléchir plus longuement à la question et il leur est demandé de revenir avec des propositions nouvelles, au besoin espèce par espèce.

Mélanges accidentels

45. Le comité prend note des différentes positions qui se sont exprimées concernant la différenciation entre mélange accidentel et plante aberrante. Une plante en mélange est une plante qui n'appartient pas à la variété et qui n'est pas manifestement une plante aberrante. En d'autres termes, une semence d'orge dans du blé est une plante en mélange dont la présence peut s'expliquer par une erreur de proportions ou d'autres possibilités, tandis qu'une plante aberrante appartient à la variété, est issue de la variété, avec une différence génétique qui se manifeste dans le phénotype.

46. Il est rappelé au comité que dans la définition de la plante en mélange qui figure dans l'introduction générale aux principes directeurs d'examen (TG/1/2), celle-ci est assimilée à la plante aberrante. Certains experts expriment leur désaccord à cet égard et proposent une révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen. En cas de mélange accidentel manifeste (par exemple avec la semence d'une autre variété) il conviendrait de ne pas tenir compte de la présence de la plante en mélange et de donner au demandeur la possibilité de rectifier l'erreur tout en conservant la date de sa demande. Si la circonstance n'est pas évidente, les autres plantes devraient être considérées comme des plantes aberrantes. Compte tenu de ces divergences de vue, le comité demande aux groupes de travail technique de reprendre l'examen de la question et de revenir avec des propositions concrètes concernant la définition de la plante en mélange et la manière de procéder à son examen.

Homogénéité relative des variétés autogames

47. Le comité prend note de la réflexion menée au sein du TWV sur la façon dont on pourrait évaluer l'homogénéité des principaux caractères d'espèces autogames subissant l'influence du milieu. Selon un expert, il faut se garder d'associer les deux approches distinctes qui concernent d'une part les plantes autogames et les plantes multipliées par voie végétative (un seul génotype en principe), d'autre part les plantes allogames (génotypes différents), avec la méthode statistique qui concerne les plantes aberrantes et la mesure ou la détermination de l'homogénéité relative. Le comité demande au TWV de préciser les problèmes rencontrés et de reformuler la question à partir d'exemples précis. Il prie tous les présidents des groupes de travail techniques de transmettre la question à leurs successeurs pour qu'il en soit débattu au sein de chaque groupe.

Utilisation de l'analyse COYD dans l'examen des variétés autogames

48. Le comité note qu'il y a débat en ce qui concerne l'application de la méthode d'analyse COY aux espèces autogames. Il rappelle que l'analyse COY a été spécialement conçue pour les plantes allogames, que personne ne l'a encore véritablement appliquée aux plantes autogames en ce qui concerne la distinction, et que le TWV et le TWO sont réticents à l'égard de cette méthode, quel que ce soit le cas.

49. Le comité convient de recommander l'utilisation de l'analyse COYD pour les espèces allogames. Il charge le TWC de trouver un moyen qui permettra de décider, pour les espèces autogames, à partir de quel seuil dans un caractère mesuré une plante doit être considérée comme aberrante.

Établissement des documents destinés aux prochaines sessions

50. Le comité note que le TWA et le TWV ont décidé de prier le Bureau de l'UPOV de vérifier à l'avenir, un mois avant une session donnée, quels documents sont prêts parmi ceux qui sont prévus et de diffuser un nouveau projet d'ordre du jour excluant tous les points pour lesquels il n'aura pas reçu les documents prévus. Le comité confirme que ce principe devra être suivi pour tous les groupes de travail techniques.

Principes directeurs d'examen devant être élaborés par deux groupes de travail techniques

51. Le comité prend note des problèmes que pose l'élaboration de certains principes directeurs d'examen à deux groupes de travail techniques (le TWA et le TWV) du fait de la différence d'approche des espèces agricoles et potagères d'un pays à l'autre. En Hongrie, le pavot fait partie des plantes médicinales et il est voisin des plantes potagères. Au Danemark, il est considéré comme une plante agricole. Le comité rappelle sa décision de 1994 : si l'on révisé des principes directeurs d'examen ou que l'on en élabore de nouveaux, deux experts de deux pays différents doivent travailler ensemble à l'élaboration du projet ou de la révision de ces principes directeurs d'examen, leur coopération pouvant se faire par correspondance.

Cette règle vaut aussi chaque fois que des experts de différents groupes de travail techniques peuvent avoir à travailler ensemble. Il est nécessaire d'établir des relations étroites régulières entre les deux groupes de travail techniques concernés. Le comité confirme que chaque groupe de travail technique doit se tenir au courant des travaux dont sont chargés les autres groupes.

Documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen des porte-greffes

52. Le comité prend note de la décision prise par le TWF concernant l'élaboration de principes directeurs d'examen des porte-greffes. Il convient que le TWF poursuivra ses travaux comme il l'a décidé : il élaborera le questionnaire destiné à obtenir de plus amples informations sur la situation actuelle des porte-greffes; il prendra ensuite des exemples afin de bien étudier chacune des solutions envisagées, pour répondre au mieux à la question de savoir s'il convient d'établir des principes directeurs d'examen uniques pour tous les porte-greffes, ou des principes directeurs d'examen distincts pour les différentes espèces. Le comité convient d'attendre les résultats de ces travaux, qui lui seront soumis à sa prochaine session.

Utilisation de l'analyse d'image dans l'examen DHS

53. Le comité prend note des débats menés par le TWO et le TWA avant la réunion du sous-groupe sur l'analyse d'image qui s'est tenue à Hanovre (Allemagne) les 1^{er} et 2 octobre 1996. Le président du TWO rend compte brièvement de la réunion du sous-groupe. Les experts des Pays-Bas, de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni y ont présenté leurs rapports. On a pu constater que les choses progressent à des degrés divers dans ce domaine selon les pays : dans certains pays les travaux ont considérablement avancé, tandis que dans d'autres ils commencent tout juste. L'analyse d'images est un instrument très utile et important pour les plantes ornementales dans la mesure où elle permet de repérer dans la collection de référence une variété existante similaire à la variété proposée. Tout pays souhaitant participer aux travaux sera le bienvenu.

54. Les experts du Royaume-Uni soulèvent la question du rapport entre l'analyse d'images et la mesure effectuée manuellement par le phytotechnicien. Ils expliquent au comité que seuls sont actuellement étudiés les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen, à l'exclusion d'éventuels caractères nouveaux. L'objectif est de reproduire les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen, afin de remplacer la manipulation que représente la mesure manuelle ou visuelle par une mesure à la machine. Le comité note que l'utilisation des techniques d'analyse d'image permettrait une meilleure répartition de la charge de travail en ce qui concerne la gestion de la collection de référence. Bien qu'elle semble très difficile à assurer totalement dans certains domaines, l'harmonisation est nécessaire et réalisable. Le comité félicite le TWO et son sous-groupe pour leurs travaux et demande à être tenu informé de leur progression.

Analyse séquentielle

55. Le comité prend note de ce que le TWO, le TWF et le TWV ne voient pas très bien comment on pourrait appliquer la méthode de l'analyse séquentielle à leurs domaines respectifs. Le président du TWC souligne à nouveau que l'analyse séquentielle présente l'intérêt de réduire la charge de travail et estime possible d'obtenir un plus grand degré de certitude en réduisant la taille de l'échantillon utilisé pour l'examen de l'homogénéité. Le comité confirme la nécessité d'une étude plus approfondie de l'analyse séquentielle. Il prie le TWC de faire plus largement œuvre didactique à cet égard, de donner des explications plus poussées sur l'instrument que représente l'analyse séquentielle et d'en étudier plus avant les possibilités d'application.

Rapport sur les progrès réalisés par les États membres dans le domaine de l'informatique

56. Le comité prend note des rapports que des experts ont fait au TWC et au TWV concernant les avancées récentes de leur pays en matière électronique. L'expert de l'ASSINSEL félicite le Bureau de l'UPOV pour le travail accompli jusqu'à présent à cet égard et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

Documents de l'UPOV sous forme électronique

57. Le comité prend note de ce que les experts de certains groupes de travail techniques souhaiteraient que tous les documents de l'UPOV soient mis à disposition sous forme électronique. Or cela représenterait un surcroît de travail énorme. Il semble donc préférable d'envisager ce projet pour un avenir plus lointain et de n'envoyer que certains documents sous forme électronique, et sur demande uniquement.

58. Le comité souscrit aux propositions des différents groupes de travail techniques visant la mise à disposition des documents de l'UPOV sous forme électronique à plus grande échelle. Dans un premier temps, seuls quelques documents seraient ainsi disponibles (par exemple les rapports techniques), et uniquement sur demande. Le Bureau de l'UPOV doit cependant envisager de mettre à disposition sous forme électronique, le moment venu, les principes directeurs d'examen et d'autres documents techniques importants. À terme, tous les principes directeurs d'examen devraient être disponibles sur disquette, voire figurer sur le disque compact ROM de l'UPOV.

59. L'expert de l'ASSINSEL demande par ailleurs à l'UPOV de réfléchir à la question de l'accès des organisations professionnelles au disque compact ROM de l'UPOV. Le Bureau de l'UPOV répond que la mise à la disposition du public du disque compact ROM de l'UPOV sera envisagée à la prochaine session du conseil.

Base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM

60. Le comité prend acte du point que fait le Bureau de l'UPOV sur cette base de données : le deuxième disque produit en série sera disponible dans trois à quatre semaines et le troisième devrait normalement l'être avant la fin de l'année. Il est précisé que la deuxième partie, qui contient les données d'origine, est réservée aux autorités nationales des États membres, de manière à éviter son exploitation commerciale. La troisième partie contient des textes importants, notamment les différents Actes de la Convention UPOV. Le comité se félicite de la mise à disposition du disque compact ROM de l'UPOV. Quelques experts demandent qu'il soit envisagé d'y faire figurer également des documents techniques.

Caractères observés visuellement

61. Le comité prend note de la proposition du TWC et du fait que le TWA va continuer d'étudier l'application de cette méthode au tournesol.

Courbes de probabilité d'acceptation destinées à définir un plan d'échantillonnage approprié

62. Le président du TWC présente le document TWC/14/4 relatif aux courbes de probabilité d'acceptation destinées à définir un plan d'échantillonnage approprié, qu'il a établi sur la base d'études de l'homogénéité des variétés. Le comité se félicite de cet exposé concret et instructif, qui contribue à mieux faire comprendre le problème que pose le choix d'un plan d'échantillonnage approprié.

Incidence de l'introduction de caractères nouveaux sur les variétés déjà protégées

63. Le comité note que le TWA a longuement débattu des possibilités et des incidences qu'il y aurait à utiliser des caractères électrophorétiques pour l'examen de l'homogénéité en ce qui concerne le ray-grass. Pour que l'on puisse utiliser une différence dans les fréquences alléliques aux fins d'établir la distinction, il faudrait que l'obteneur d'une variété similaire antérieure garde sa variété stable du point de vue des fréquences alléliques. Chez le ray-grass, déterminer la taille de l'échantillon à examiner serait d'autant plus compliqué qu'il existe des variétés tétraploïdes. Le comité reconnaît la complexité du sujet. Que se passerait-il si la première variété dérivait, pour les caractères précédemment non observés, vers la nouvelle variété, de telle manière que l'écart entre les deux variétés passe en dessous du minimum acceptable?

64. L'expert de l'ASSINSEL fait savoir au comité que son association étudie actuellement la liste des caractères, en particulier les "caractères de dernier recours" et a d'abord voulu enquêter auprès de ses membres avant d'envoyer une proposition à l'UPOV. L'expert de la France rend compte des discussions en cours à l'Union européenne sur le lien entre les caractères de dernier recours et les caractères d'homogénéité pour toutes les variétés de la collection de référence. Des obtenteurs se demandent si la distinction peut être établie par des caractères de dernier recours uniquement. L'expert de l'ASSINSEL fait observer que la

distinction est fondée sur la stabilité et que celle-ci ne saurait être préservée sans pression de sélection.

65. Finalement, le comité constate qu'une étude plus approfondie s'impose et décide d'attendre les conclusions du TWA sur les débats de sa prochaine session. Le TWA ne doit nullement se sentir obligé d'accepter une nouvelle méthode pour la seule raison que tant d'efforts ont déjà été consacrés à son étude. Si cette méthode crée plus de problèmes qu'elle n'en résout, elle doit être écartée. Malgré la mise en garde du Secrétariat de l'UPOV, qui craint que le comité n'attende trop du CAJ et pense que même ce dernier n'aura pas la réponse aux questions délicates qui se posent, le comité décide de demander l'avis du CAJ.

III. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR DÉCISION DU COMITÉ

Variétés transgéniques/variétés génétiquement modifiées

66. Le comité confirme à nouveau sa décision de faire figurer dans le questionnaire technique des principes directeurs d'examen du colza, et à l'avenir dans d'autres questionnaires techniques pertinents, sous réserve de l'approbation du CAJ, une question générale à l'effet d'établir si la législation, relative notamment à la protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal, du pays où la demande est déposée soumet la variété à une autorisation préalable de dissémination, et si une telle autorisation a été obtenue. L'idée n'est pas de limiter cette question aux variétés génétiquement modifiées mais d'obtenir des renseignements, le cas échéant, sur d'autres restrictions mises à la dissémination.

[À sa session du 21 octobre 1996, le CAJ a décidé de reformuler cette question comme suit :

“4.3.i) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

oui [] non []

“Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle obtenue?

oui [] non []

Si oui, veuillez ajouter une copie de l'autorisation.”]

Harmonisation des niveaux d'expression et des notes de différents caractères

67. Le comité prend note avec satisfaction du document TC/33/8, établi par les experts de l'Afrique du Sud, et de l'annexe II du document TC/33/3. Il prend également note des travaux du TWF, du TWO et du TWV sur l'harmonisation des niveaux d'expression et des notes de différents caractères. Sur proposition du comité de rédaction, il adopte pour les travaux à venir le plan suivant : l'experte de l'Afrique du Sud modifiera le document TC/33/8

avant le printemps de l'année prochaine. Le document ainsi amélioré lui sera soumis pour examen à sa prochaine session. Parallèlement, l'introduction générale aux principes directeurs d'examen (TG/1/2) sera révisée : les premiers préparatifs d'un avant-projet de version révisée seront confiés à un groupe formé de membres du comité de rédaction, des présidents de tous les groupes de travail techniques et des président et vice-président du comité technique. Le Bureau de l'UPOV demandera aux membres de tous ces groupes quelles parties de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen il y aurait lieu de réviser et il communiquera cette information à l'experte de l'Afrique du Sud afin qu'elle puisse en tenir compte pour la nouvelle version des documents dont elle est chargée.

Définitions des catégories de caractères et conditions d'utilisation de ces catégories pour la description des variétés

68. Le comité prend note des débats des groupes de travail techniques et de la nécessité de clarifier les définitions proposées ainsi que d'étudier les aspects juridiques. Il est décidé que les caractères de groupement proposés par le TWF seront ajoutés et que les groupes de travail techniques poursuivront leur réflexion. Le comité confirme en outre que le CAJ doit aussi étudier cette question et qu'il attendra de connaître ses conclusions avant de poursuivre ses propres travaux sur le sujet.

69. Le comité prend également note du débat sur les caractères de résistance à la maladie. Selon les explications fournies par le président du TWV, le but pour les sélectionneurs de plantes potagères est d'obtenir des espèces résistantes aux maladies fongiques, virales et autres. De nombreuses variétés potagères sont très similaires du point de vue morphologique. Compte tenu des conditions de commercialisation de ces produits, les caractères de résistance à la maladie (à *Bremia* par exemple) sont utiles pour distinguer les variétés et nécessaires pour les décrire. Les spécialistes des plantes potagères utilisent ces caractères de résistance, qui figurent dans les principes directeurs d'examen mais sans astérisque. Il serait difficile d'en imposer l'emploi systématique, et les décisions doivent se prendre au cas par cas. L'important est de ne pas entraver le développement de la sélection végétale, en particulier pour ce qui concerne les plantes potagères. Le président du comité fait observer que les caractères de résistance sont utiles pour l'établissement de la distinction mais que l'on peut difficilement les ajouter aux caractères de groupement. Plusieurs experts partagent ce point de vue. D'autres se montrent peu convaincus de l'utilité des caractères de résistance à la maladie et s'inquiètent des coûts d'examen. Avec l'application de l'électrophorèse aux plantes agricoles, les caractères de résistance perdent de leur intérêt. Le Bureau de l'UPOV est prié d'établir, en ce qui concerne la façon dont chaque pays utilise actuellement les caractères de résistance, un questionnaire complet portant notamment sur la méthodologie, la liste des pathotypes concernés et les coûts. Il est demandé aux présidents des différents groupes de travail techniques d'apporter leur concours à la formulation des questions. Chaque groupe de travail technique est prié d'étudier ce questionnaire lorsque le document sera prêt.

Tri des variétés

70. Le comité rappelle que le TWA lui a demandé :

a) d'examiner la question de l'utilisation éventuelle, aux fins du tri de la collection de référence et de la sélection des variétés à comparer avec les variétés proposées, de nouvelles méthodes (électrophorèse, marqueurs d'ADN) qui ne sont pas acceptées aux fins de la distinction, de donner son avis sur cette question, et soit de trouver une manière de faire figurer ces méthodes dans le système d'examen de l'UPOV et d'établir des règles claires concernant le tri préalable, soit de se prononcer clairement contre cette utilisation, et

b) d'étudier comment combiner, pour l'établissement de la distinction, les caractères (de dernier recours) au lieu de les utiliser individuellement.

71. Plusieurs experts font valoir que les caractères morphologiques sont dans une large mesure des caractères quantitatifs. Pour déterminer la collection de référence nécessaire, de nombreux caractères qualitatifs, tels les caractères électrophorétiques, peuvent être employés. Si ces caractères doivent être employés, il faut d'abord qu'ils figurent au tableau des caractères. À partir de là, les nouvelles méthodes pourront être utilisées pour le groupement ou le tri des variétés de référence. Si les caractères protéiques révélés par l'électrophorèse peuvent être exploités à d'autres fins que le groupement ou le tri, cela doit être indiqué dans le tableau. D'autres experts tiennent à ce que tout caractère utilisé à des fins de tri préalable ou de groupement soit considéré comme un caractère avec astérisque. Il est donc proposé que la question soit examinée plus avant par le TWA et le BMT. Le président du comité fait observer que l'on a surtout considéré l'opportunité d'ajouter les caractères en question aux principes directeurs d'examen, mais que d'autres aspects méritent aussi d'être pris en compte : la collection de référence, le coût, et aussi le coût pour le sélectionneur. Il convient par conséquent d'éviter toute conclusion hâtive sur la question; le problème du tri nécessite en outre un examen plus approfondi. Les différents groupes de travail sont donc priés d'étudier la question et de faire rapport au comité à sa prochaine session.

Analyses COYD et COYU

72. Le comité approuve la version révisée de l'exposé sur l'analyse pluriannuelle de la distinction et de l'homogénéité, contenu dans le document TC/33/7, qui remplace la version figurant dans le document TC/30/4, et décide de l'inclure dans le texte révisé de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen. Le comité encourage les États à être plus nombreux à demander le programme d'ordinateur DUST et à l'utiliser dans leur propre office.

Méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés, y compris rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

73. M. Joël Guiard (France, président du BMT) rappelle que le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) ne s'est pas réuni depuis la dernière session ordinaire du conseil. Sa prochaine session doit avoir lieu à Cambridge (Royaume-Uni) du 11 au 13 mars 1997. Il est prévu de recueillir pour cette session des renseignements sur un grand nombre de plantes ornementales et d'espèces à multiplication végétative, ainsi que les résultats d'études réalisées sur les microsattellites. Les

documents que doivent préparer les différents experts devront si possible, pour chaque plante, porter sur les points suivants : a) reproductibilité de la méthode; b) détermination génétique; c) coût de la méthode; d) corrélation entre les marqueurs génotypiques et les expressions phénotypiques (lien direct, partiel ou de causalité, ou association); e) fiabilité de la méthode; f) connaissance de la carte génétique de l'espèce; g) justification de l'importance de la méthode; h) accès à la méthode (brevetée ou brevet en instance). L'ordre du jour de la prochaine session du BMT comprendra les points suivants : a) brève présentation des résultats des travaux de recherche menés sur différentes espèces (pommier, azalée, œillet, ray-grass, maïs, colza, pêcher, piment/poivron, pomme de terre, riz, rosier); b) importance d'une formulation claire des questions posées aux statisticiens; c) les méthodes d'établissement de profils d'ADN utilisées pour le tri préalable : un outil pour l'examen DHS? d) intérêt et valeur de l'analyse des dendrogrammes; e) analyse de la variance moléculaire; f) analyse en composantes principales et autres méthodes d'analyse multivariée; g) corrélation et lien de causalité entre les marqueurs d'ADN et les caractères morphologiques; h) relation entre l'écart génétique moléculaire et l'écart morphologique; i) opinion des obtenteurs sur l'établissement de profils d'ADN; j) utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS : possibilités et conséquences; k) vérification de l'homogénéité des caractères obtenus à l'aide de marqueurs biochimiques ou moléculaires; l) incidence des programmes de sélection et de la parenté sur l'écart requis entre les variétés; m) l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN pour les expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée.

74. Le président fait savoir au comité que les invitations à la session du BMT devraient être envoyées sous peu. Une liste préliminaire des points de son ordre du jour est distribuée. Il est convenu que pour le BMT, comme pour les autres groupes de travail techniques, seuls les documents qui seront parvenus au Bureau de l'UPOV un mois avant la session pourront être examinés pendant la session. Cela sera clairement indiqué dans les invitations.

Principes directeurs d'examen

75. Au cours de la session, après avoir approuvé les modifications proposées verbalement par le comité de rédaction, le comité adopte les principes directeurs d'examen ou des modifications aux principes directeurs d'examen énumérés ci-après.

TG/36/5(proj.)	Rape Seed/Colza/Raps/Colza
TG/55/5(proj.)	Spinach/Épinard/Spinat/Espinaca
TG/60/5(proj.)	Beetroot/Betterave rouge/Rote Rübe/Remolacha de mesa
TG/153/2(proj.)	Ginger/Gingembre/Ingwer/Jengibre
TG/154/2(proj.)	Leaf Chicory/Chicorée à feuille/Blattzichorie/Achicoria de hoja
TG/155/2(proj.)	Pumpkin/Potiron, Giraumon/Riesenkürbis/Calabaza, Zapallo
TG/156/2(proj.)	Firelily/Cyrtanthus/Cyrtanthus/Cyrtanthus/Cyrtanthus
TG/157/2(proj.)	Serruria/Serruria/Serruria/Serruria/Serruria
TC/33/4	African Violet/Saintpaulia/Usambaraveilchen/Saintpaulia (Corrections/corrections/Verbesserungen/correcciones)

TC/33/6 Barley/Orge/Gerste/Cebada, Maize/Mais/Mais/Maíz,
Wheat/Blé/Weizen/Trigo (Changes of alleles/Changement des
allèles/Änderungen der Allele/Cambio de alelos).

76. Le comité décide aussi de supprimer la proposition relative aux principes directeurs d'examen du maïs qui figurait dans le document TC/33/6.

Présidence des groupes de travail

77. Le mandat des présidents des différents groupes de travail techniques arrivant à expiration à la fin de la prochaine session ordinaire du conseil, le comité, sur la recommandation des différents groupes de travail techniques, propose que les experts ci-après soient désignés pour présider les groupes de travail techniques durant les trois années à venir :

TWA : M. Aubrey Bould (Royaume-Uni)
TWC : M. John Law (Royaume-Uni)
TWF : M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande)
TWO : M. Joost Barendrecht (Pays-Bas)
TWV : M. Baruch Bar-Tel (Israël)

78. Le BMT n'ayant encore formulé aucune proposition concernant son futur président, le comité propose de prolonger d'une année le mandat de M. Joël Guiard (France) à la présidence du BMT.

Programme de la trente-quatrième session

79. En 1997, plusieurs sessions de groupes de travail techniques sont programmées pour la fin de l'année. Cette situation s'étant déjà présentée plusieurs fois, le comité propose de se réunir à l'avenir au printemps plutôt qu'en automne. La trente-quatrième session du comité aura ainsi lieu à Genève en avril 1998, soit dans la semaine précédant immédiatement les sessions du comité consultatif ou du comité administratif et juridique, soit la même semaine. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapports sur l'état d'avancement des travaux et questions présentés par les groupes de travail techniques; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen et harmonisation des niveaux d'expression et de leurs notes; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen que les groupes de travail techniques lui soumettront pour adoption.

État des principes directeurs d'examen

80. L'annexe du présent document contient un état des principes directeurs d'examen mis à jour au 22 octobre 1996.

ANNEXE I/ANNEX I/ANLAGE I/ANEXO 1

LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE/
LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in french of the states/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten/
por orden alfabético de los nombres en francés de los estados)

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN/
ESTADOS MIEMBROSAFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SÜDAFRIKA/SUDÁFRICA

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate of Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND/ALEMANIA

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

Ulrike LÖSCHER (Frau), Regierungsdirektorin, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN/ARGENTINA

Carmen GIANNI (Sra.), Director de asuntos jurídicos, Instituto Nacional de Semillas, Avenida Paseo Colón 922, 3° Piso, Oficina 312, 1063 Buenos Aires

AUTRICHE/AUSTRIA/ÖSTERREICH/AUSTRIA

Sonja SCHANTL (Frau), Abteilung für Sortenschutz und Registerprüfung, Bundesamt und Forschungszentrum für Landwirtschaft, Spargelfeldstraße 191, Postfach 400, 1226 Wien

BELGIQUE/BELGIUM/BELGIEN/BÉLGICA

Marc DE LOOSE, Responsible for the Research Group of Applied Biotechnology, Plant Breeding Institute, Ministry of Middle Class and Agriculture, Burg. Van Gansberghelaan 109, 9820 Merelbeke

CANADA/KANADA/CANADÁ

Glenn HANSEN, Commissioner of Plant Breeders' Rights, Agriculture and Agri-Food Canada, Food Production Inspection Branch, Plant Industry Directorate, Camelot Court, 59 Camelot Drive, Nepean, Ontario K1A 0Y9

CHILI/CHILE

Enzo CERDA, Sub-Director, Departamento de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, Avenida Bulnes 140, Casilla 1167, Santiago

COLOMBIE/COLOMBIA/KOLUMBIEN/COLOMBIA

Jorge Enrique SUÁREZ CORREDOR, Director, División de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Ministerio de Agricultura, Calle 37 #8.43, Piso 4, Santa Fe de Bogotá, D.F.

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Jefe Nacional, Registro de Obtenciones Vegetales y Certificación de Semillas, División de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Ministerio de Agricultura, Calle 37 #8.43, Piso 4, Santa Fe de Bogotá, D.F.

DANEMARK/DENMARK/DÄNEMARK/DINAMARCA

Jutta RASMUSSEN (Miss), Director, Department of Variety Testing, Teglværksvej 10, 4230 Skaelskør

Jens Martin JENSEN, Scientist, Department of Variety Testing, Teglværksvej 10, 4230 Skaelskør

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN/ESPAÑA

José M. ELENA ROSSELLÓ, Jefe de Área de Registro de Variedades, Subdirección General de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 4, 28003 Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Marsha A. STANTON (Ms.), Commissioner, Plant Variety Protection Office, Department of Agriculture, Room 500, NAL Building, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville, MD 20705

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND/FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Miss), Plant Production Inspection Centre, Seed Testing Department, Ministry of Agriculture and Forestry, P.O. Box 111, 32201 Loimaa

FRANCE/FRANKREICH/FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

Sylvain GRÉGOIRE, Responsable du service informatique, GEVES, INRA, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN/HUNGRÍA

Elisabeth KRISTÓF (Mrs.), Head, Variety Testing Department for Vegetable Crops, National Institute for Agricultural Quality Control, Keleti Károly u. 24, 1024 Budapest

IRLANDE/IRELAND/IRLAND/IRLANDA

John V. CARVILL, Controller, Department of Agriculture, Food and Forestry, Agriculture House 6 W, Kildare Street, Dublin 2

ITALIE/ITALY/ITALIEN/ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Manager, General Affairs, Ente Nazionale Sementi Elette, Via Fernanda Wittgens 4, 20123 Milano

JAPON/JAPAN/JAPÓN

Tsuneo WATANABE, Chief Examiner, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100

Hirofumi UCHIDA, International Affairs, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100

NORVÈGE/NORWAY/NORWEGEN/NORUEGA

Nordahl ROALDSØY, Adviser, Royal Ministry of Agriculture, P.O. Box 8007 Dep.,
0030 Oslo

Haakon SØNJU, First Principal Secretary, Plant Variety Board, Fellesbygget, 1432 Ås-NLH

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND/NUEVA ZELANDIA

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office,
P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE/PAÍSES BAJOS

Huib GHIJSEN, Head of Department for Registration and Plant Breeders' Rights, Centre for
Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen

PORTUGAL

Carlos M. da Costa PEREIRA GODINHO, Expert, Centro Nacional de Registo de Variedades
Protegidas, Ministério da Agricultura, Edifício II do CNPPA, Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa

José Sergio CALHEIROS DE GAMA, Conseiller juridique, Mission permanente du Portugal,
rue Antoine-Carteret 33, 1211 Genève 20

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC/TSCHECHISCHE REPUBLIK/
REPÚBLICA CHECA

Jiri SOUČEK, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Plant
Variety Testing Department, Sedlec, 250 65 Libeznice

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KÖNIGREICH/REINO UNIDO

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Varieties Rights Office and Seeds Division, Ministry
of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road,
Cambridge CB3 0LF

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI/ESLOVAQUIA

Katarina BEŇOVSKÁ (Mrs.), Head, Plants Breeders' Rights Department, Central Agricultural
Controlling and Testing Institute, Matúškova 21, 833 16 Bratislava

SUÈDE/SWEDEN/SCHWEDEN/SUECIA

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna

SUISSE/SWITZERLAND/SCHWEIZ/SUIZA

Antoine REIST, Adjoint scientifique, Station fédérale de recherches agronomiques, Centre des Fougères, 1964 Conthey

Nicolas DELABAYS, Collaborateur scientifique, Station fédérale de recherches agronomiques, Centre des Fougères, 1964 Conthey

UKRAINE/UCRANIA

Viktor VOLKODAV, Chairman, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plants, 9 Suvorova St., 252010 Kyiv

Eyhen CHULAKOV, Head, Sub-Commission of Agricultural and Industry Complex of Supreme Soviet, 8 Bankova Str, Kyiv

Oxana JMOURKO (Mrs.), Economical Counsellor, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plant Varieties, 9 Suvorova st., 252010 Kyiv

URUGUAY

Carlos GÓMEZ ETCHEBARNE, Director, División Cultivares, Dirección de Semillas, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Avenida Millán 4703, 12.900 Montevideo

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/
BEOBACHTERSTAATEN/ESTADOS OBSERVADORES

GRECE/GRÈCE/GRIECHENLAND/GRECIA

Apostolina LIOUSSA (Mrs.), Ministry of Agriculture, Variety Research Institute of Cultivated Plants, 574 00 Sindos - Thessaloniki

MEXIQUE/MEXICO/MEXIKO/MÉXICO

Enriqueta MOLINA (Sra.), Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas, Lope de Vega 125, Chapultepec Morales, 11570 México, D.F.

Dolores JIMÉNEZ HERNÁNDEZ (Sra.), Consejera, Misión permanente, Avenue de Budé 10A, Case postale 433, 1202 Ginebra, Suiza

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIK KOREA/REPÚBLICA DE COREA

Keun Jin CHOI, National Seed Production and Distribution Office, 433 Anyang 6-dong, Anyang, Kyunggi-do 430-016

Song Jun JU, Ministry of Agriculture and Forestry, 1, Jung Agng-dong, Kyunggi-do, Kwachon City

ROUMANIE/ROMANIA/RUMÄNIEN/RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest

VENEZUELA

Ióle TOURON-LUGO (Sra.), Attaché, Misión permanente, 18a, chemin François-Lehmann, 1218 Grand-Saconnex, Ginebra

III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONEN/ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)/
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)/
ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO)/
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)

Eugenio SGARAVATTI, Seed Exchange and Variety Information Officer, Seed and Plant Genetic Resources Service, Plant Production and Protection Division, Agriculture Department, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/
EUROPEAN COMMUNITY (EC)/
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT (EG)/
COMUNIDAD EUROPEA (CE)

Marcantonio VALVASSORI, Administrateur principal, Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, 84, rue de la Loi (DG VI BII 1), 1049 Bruxelles, Belgique

Dirk THEOBALD, Responsable technique, Office communautaire des variétés végétales, 102, rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique

ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ESSAIS DE SEMENCES (ISTA)/
INTERNATIONAL SEED TESTING ASSOCIATION (ISTA)/
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SAATGUTPRÜFUNG (ISTA)/
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL PARA EL ENSAYO DE SEMILLAS (ISTA)

Heinz SCHMID, Executive Officer, ISTA, P.O. Box 412, Reckenholzstrasse 191,
8046 Zürich, Switzerland

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SÉLECTIONNEURS POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (ASSINSEL)/
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF
PLANT VARIETIES (ASSINSEL)/
INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ
VON PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL)/
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LOS SELECCIONADORES PARA LA
PROTECCIÓN DE LA OBTENCIONES VEGETALES (ASSINSEL)

Bernard LE BUANEC, Secrétaire général, ASSINSEL, 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon,
Suisse

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ/OFICINA

Joël GUIARD, Chairman
Elise BUITENDAG (Mrs.), Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BÜRO DER UPOV/ OFICINA DE LA UPOV

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General
André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Nuria URQUÍA (Ms.), Program Officer
Michiko AMO (Mrs.), Associate Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Annex II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II/ANEXO II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines for the Conduct of Tests for Distinctness, Uniformity and Stability
(the documents in this series are trilingual (English, French and German = Tril.)
and/or in separate versions in English (E), French (F), German (G) or Spanish (S))
(as of October 18, 1996)

Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères
distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité ou leurs projets
(les documents de cette série sont trilingues (anglais, français et allemand = Tril.)
et/ou en versions séparées en anglais (E), français (F), espagnol (S) ou allemand (G))
(état au 18 octobre 1996)

Richtlinien und Entwürfe für Richtlinien für die Durchführung der Prüfung auf
Unterscheidbarkeit, Homogenität und Beständigkeit
(Die Dokumente dieser Serie sind dreisprachig (englisch, französisch und deutsch = Tril.) und/oder in getrennten Fassungen
in englischer (E), französischer (F), deutscher (G) oder spanischer (S) Sprache abgefaßt)
(Stand vom 18. Oktober 1996)

Directrices o directrices provisionales para la ejecución del examen
de la distinción, la homogeneidad y la estabilidad
(los documentos de esta serie existen en versión trilingüe (inglés, francés y alemán = Tril.)
y/o en versiones separadas en inglés (E), francés (F), alemán (G) o español (S))
(al 18 de octubre de 1996)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]/
Directrices de examen por orden numérico[#]

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year/Language Année/Langue Jahr/Sprache Año/Idioma	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/01/2	1979 E, F, G, S	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Ein- führung	Introducción general	
* TG/02/6	1994 Tril.	Maize	Maïs	Mais	Maíz	Zea mays L.
* TG/03/11 +Add	1994 1996 Tril. + S	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	1990 Tril. + S	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Ray-grass	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/ hybrides/ Hybriden/ híbridos
* TG/05/4	1985 Tril.	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trébol rojo	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	1988 Tril.	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Alfalfa	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/9	1994 Tril.	Peas	Pois	Erbsen	Guisante, Arveja	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	1984 1985 Tril.	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Haba, Haboncillo	Vicia faba L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen/Adoptados

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen/ante el Comité Técnico para su adopción

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme/Para observaciones por las organizaciones profesionales.

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant/En preparación o previstos

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben/Los números de referencia de las directrices para la ejecución del examen por orden alfabético de los nombres figuran al final del presente anexo.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o TG/08/...?		Broad Bean, Field Bean (revision)	Fève, Féverole (révision)	Dicke Bohne, Ack-erbohne (Revision)	Haba, Haboncillo (revisión)	Vicia faba L.
* TG/09/4	1988 Tril.	Runner Bean	Haricot d Espagne	Prunkbohne	Judía escarlata	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/7	1988 Tril.	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euforbia	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	1990 Tril.	Rose	Rosier	Rose	Rosal	Rosa L.
* TG/12/8 + Corr.	1994 1995 Tril.	French Bean	Haricot	Bohne	Judía común, Frijol, Poroto	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/7	1993 Tril.	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	1986 Tril.	Apple (only for ornamental and rootstock varieties)	Pommier (seulement pour variétés ornementales et porte-greffes)	Apfel (nur für Zier-sorten und Unterla-gen)	Manzano (únicamente para variedades ornamentales y portainjertos)	Malus Mill.
* TG/14/8	1995 Tril.	Apple (fruit varieties)	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	1974 1977 Tril.	Pear	Poirier	Birne	Peral	Pyrus communis L.
* TG/16/4	1985 Tril.	Rice	Riz	Reis	Arroz	Oryza sativa L.
o TG/16/...?		Rice (revision)	Riz (révision)	Reis (Revision)	Arroz (revisión)	Oryza sativa L.
* TG/17/5 + Corr.	1994 1996 Tril.	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	1986 Tril.	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia elatior	Begonia-Elatiorhybrids/ hybrides/ Hybriden/ híbridos, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/10 +Add.	1994 1996 Tril.	Barley	Orge	Gerste	Cebada	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/10	1994 Tril.	Oats	Avoine	Hafer	Avena	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	1981 Tril.	Poplar	Peuplier	Pappel	Alamo	Populus L.
* TG/22/9	1995 Tril.	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
* TG/23/5	1986 Tril. + S	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Patata, Papa	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	1981 Tril.	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	1990 Tril.	Carnation (vegetatively propagated varieties)	Oeillet (variétés à multipli-cation végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)	Clavel (variedades de mul-tiplicación vegeta-tiva)	Dianthus L.
* TG/26/4	1979 Tril.	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Crisantemo (perenne)	Chrysanthemum spec.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
° TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehnjährig) (Revision)	Crisantemo (perenne) (revisión)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	1984 Tril.	Freesia (vegetatively propa- gated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ vermehrte Sorten)	Fresia (variedades de mul- tiplicación vegeta- tiva)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	1987 Tril.	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium	Pélargonium zonale, Géranium- lierre	Zonalpelargonie, Efeupelargonie	Geranio	Pelargonium zonale hort. non (L.) L Hérít. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L Hérít. ex Ait.
* TG/29/6	1987 Tril.	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
* TG/30/6	1990 Tril.	Bent	Agrostide	Straußgras	Agrostis	Agrostis spp.
* TG/31/6	1984 Tril.	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactilo	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	1988 Tril.	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Veza común	Vicia sativa L.
* TG/33/6	1990 Tril.	Kentucky Bluegrass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa de los prados	Poa pratensis L.
* TG/34/6	1984 Tril.	Timothy	Fléole	Lieschgras	Fleo	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/6	1995 Tril.	Cherry	Cerisier	Kirsche	Cerezo	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L.
* TG/36/6	1996 E, F, G, S	Rape Seed	Colza	Raps	Colza	Brassica napus L. oleifera
* TG/37/7	1988 Tril.	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Nabo	Brassica rapa L. emend. Metzg.
° TG/37/...?		Turnip, Turnip Rape (revision)	Navet, Navette (révision)	Herbst-, Mairübe, Rübsen (Revision)	Nabo (revisión)	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	1985 Tril.	White Clover	Trèfle blanc	Weißklee	Trébol blanco	Trifolium repens L.
* TG/39/6	1984 Tril.	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca de los pra- dos, Festuca alta	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	1989 Tril.	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannis- beere	Grosellero negro (casis)	Ribes nigrum L.
* TG/41/4	1977 Tril.	European Plum (fruit varieties, rootstocks excluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
° TG/41/...?		European Plum (fruit varieties root- stocks excluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (frucht- tragende Sorten, Unterlagen aus- geschlossen (Revision)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos) (revisión)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/6	1995 Tril.	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rododendro	Rhododendron L.
* TG/43/6	1986 Tril.	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Frambueso	Rubus idaeus L.
* TG/44/7	1992 Tril.	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	Lycopersicon, lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/45/6	1995 Tril.	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	1976 Tril.	Onion	Oignon	Zwiebel	Cebolla	Allium cepa L.
- TG/46/4 (proj.)		Onion, Shallot (revision)	Oignon, Échalote (révision)	Zwiebel, Schalotte (Revision)	Cebolla, Chalota (revisión)	Allium cepa L.
* TG/47/5	1985 Tril.	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/6	1992 Tril.	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col, Repollo	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
* TG/49/6	1990 Tril.	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	Daucus carota L.
* TG/50/5	1985 Tril.	Vine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
° TG/50/...?		Vine (revision)	Vigne (révision)	Rebe (Revision)	Vid (revisión)	Vitis L.
* TG/51/6	1987 Tril.	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Grosellero espinoso	Ribes uva-crispa L.
* TG/52/5	1990 Tril.	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weiße Johannisbeere	Grosellero rojo y blanco	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
* TG/53/6	1995 Tril.	Peach, Nectarine	Pêcher, Nectarinier	Pfirsich, Nektarine	Melocotonero, Duraznero, Nectar- ino	Prunus persica (L.) Batsch
* TG/54/6	1990 Tril.	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/6	1996 E, F, G, S.	Spinach	Epinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	1978 Tril.	Almond	Amandier	Mandel	Almendro	Prunus amygdalus Batsch
* TG/57/6	1995 Tril.	Flax, Linseed	Lin	Lein	Lino	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	1978 Tril.	Rye	Seigle	Roggen	Centeno	Secale cereale L.
* TG/59/6	1991 Tril.	Lily	Lis	Lilie	Lirio	Lilium L.
* TG/60/6	1996 E, F, G, S	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Remolacha de mesa	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef.
* TG/61/6	1993 Tril.	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Pepino, Pepinillo	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	1978 Tril.	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Ruibarbo	Rheum rhabarbarum L.
- TG/62/4 (proj.)		Rhubarb (revision)	Rhubarbe (révision)	Rhabarber (Revision)	Ruibarbo (revisión)	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	1980 Tril.	Black Radish	Radis d été, d automne et d hiver	Rettich	Rábano negro	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
° TG/63/...?		Black Radish (revision)	Radis d été, d automne et d hiver (révision)	Rettich (Revision)	Rábano negro (revisión)	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	1980 Tril.	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rábano, Rabanito	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
° TG/64/...?		Radish (revision)	Radis de tous les mois (révision)	Radieschen (Revision)	Rábano, Rabanito (revisión)	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	1980 Tril.	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
° TG/65/...?		Kohlrabi (revision)	Chou-rave (révision)	Kohlrabi (Revision)	Col rábano (revisión)	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
* TG/66/3	1979 Tril.	Lupins	Lupins	Lupinen	Altramuces	Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L.
* TG/67/4	1980 Tril.	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschließlich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	Festuca ovina (incluida Cañuela), Festuca roja	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	1979 Tril.	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ ver- mehrte)	Berberis (de multiplicación vegetativa)	Berberis L.
* TG/69/3	1979 Tril.	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia	Forsythia Vahl
* TG/70/3 + Corr.	1979 1990 Tril.	Apricot	Abricotier	Aprikose	Albaricoquero, Damasco	Prunus armeniaca L.
° TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Albaricoquero (revisión)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	1979 Tril.	Hazelnut	Noisetier	Haselnuß	Avellano	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	1985 Tril.	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Sauce (únicamente varie- dades de árboles)	Salix L.
* TG/73/6	1988 Tril.	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Zarza, Zazamora	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden/ híbridos
* TG/74/3	1980 Tril.	Celeriac	Célieri-rave	Knollensellerie	Apio nabo	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	1980 Tril.	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Hierba de los canónigos	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
- TG/75/4 (proj.)		Cornsalad (revision)	Mâche (révision)	Feldsalat (Revision)	Hierba de los canónigos (revisión)	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/7	1994 Tril.	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Pimiento	Capsicum annum L.
* TG/77/6	1989 Tril.	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera Cass.
* TG/78/3 + Add.	1980 1994 Tril.	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoe (de multiplicación vegetativa)	Kalanchoë A. Adans.
* TG/79/3	1980 Tril.	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Tuya	Thuya occidentalis L.
* TG/80/3	1983 Tril.	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Soja, Soya	Glycine max (L.) Merrill
- TG/80/4 (proj.)		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Soja, Soya (revisión)	Glycine max (L.) Merrill

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/81/3	1983 Tril.	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	<i>Helianthus annuus</i> L. & <i>Helianthus debilis</i> Nutt.
° TG/81/...?		Sunflower (revision)	Tournesol (révision)	Sonnenblume (Revision)	Girasol (revisión)	<i>Helianthus annuus</i> L. & <i>Helianthus debilis</i> Nutt.
* TG/82/3	1982 Tril.	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apio	<i>Apium graveolens</i> L. var. dulce (Mill.) Pers.
° TG/82/...?		Celery (revision)	Céleri-branche (révision)	Bleichsellerie (Revision)	Apio (revisión)	<i>Apium graveolens</i> L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	1982 Tril.	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausgeschlos- sen)	Cítricos (variedades de naranja, manda- rino, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos)	<i>Citrus</i> L.
° TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grape-fruit; excluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen) (Revision)	Cítricos (variedades de naranja, mandarino, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos) (revisión)	<i>Citrus</i> L.
* TG/84/3	1982 Tril.	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Ciruelo japonés (variedades frutales únicamente)	<i>Prunus salicina</i> Lindl. & other diploid plums/ autres pruniers diploïdes/ andere diploide Pflaumensorten/otros ciruelos diploides
* TG/85/3	1983 Tril.	Leek	Poireau	Porree	Puerro	<i>Allium porrum</i> L.
° TG/85/...?		Leek (revision)	Poireau (révision)	Porree (Revision)	Puerro (revisión)	<i>Allium porrum</i> L.
* TG/86/5	1995 Tril.	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume	Anthurium	<i>Anthurium</i> Schott
* TG/87/2	1983 Tril.	Narcissi (including Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narciso	<i>Narcissus</i> L.
* TG/88/3	1985 Tril.	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Algodón	<i>Gossypium</i> L.
° TG/88/...?		Cotton (revision)	Cotonnier (révision)	Baumwolle (Revision)	Algodón (revisión)	<i>Gossypium</i> L.
* TG/89/3	1984 Tril.	Swede	Chou-navet Rutabaga	Kohlrübe	Colinabo	<i>Brassica napus</i> L. var. napobrassica (L.) Rchb.
° TG/89/...?		Swede (revision)	Chou-navet Rutabaga (révision)	Kohlrübe (Revision)	Colinabo (revisión)	<i>Brassica napus</i> L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	1984 Tril.	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Berza	<i>Brassica oleracea</i> L. var. sabellica L.
° TG/90/...?		Curly Kale (revision)	Chou frisé (révision)	Grünkohl (Revision)	Berza (revisión)	<i>Brassica oleracea</i> L. var. sabellica L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/91/3	1984 Tril.	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Azofaifa de la espina de Cristo	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/ seine Hybriden/sus híbridos
* TG/92/3	1984 Tril.	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement variétés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Caqui (únicamente variedades frutales)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	1985 Tril.	Groundnut	Arachide	Erdnuß	Cacahuete, Maní	Arachis L.
* TG/94/3	1985 Tril.	Ling. Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna	Calluna vulgaris (L.) Hull
* TG/95/3	1985 Tril.	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
* TG/96/4	1995 Tril.	Norway Spruce (ornamental varieties)	Epicéa commun (variétés ornementales)	Gemeine Fichte (Ziersorten)	Abeto, Picea común (variedades ornamentales)	Picea abies (L.) Karst.
* TG/97/3	1985 Tril.	Avocado	Avocatier	Avocado	Aguacate, Palta	Persea americana Mill.
* TG/98/3	1985 Tril.	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.
° TG/98/...?		Kiwifruit (revision)	Actinidia (révision)	Kiwi (Revision)	Kiwi (revisión)	Actinidia chinensis Pl.
* TG/99/3	1985 Tril.	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multi- plication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeu- gung)	Olivo (variedades frutales de multi- plicación vegetativa)	Olea europaea L.
* TG/100/3	1985 Tril.	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte- greffes)	Quitte (Sorten zur Frucht- erzeugung und Unterlagssorten)	Membrillero (variedades frutales y variedades portainjertos)	Cydonia Mill. sensu stricto
* TG/101/3	1987 Tril.	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Cactus de Navidad	Schlumbergera Lem. including/y compris/ einschließlich/incluid o Zygocactus K. Schum.
* TG/102/3	1986 Tril.	Impatiens	Impatiente	Impatiens	Impatiens	Impatiens L.
* TG/103/3	1986 Tril.	Juniper	Genévrier	Wacholder	Enebro	Juniperus L.
* TG/104/4 + Add.	1987 1988 Tril.	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
* TG/105/3	1987 Tril.	Chinese Cabbage	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	Brassica pekinensis L.
* TG/106/3	1987 Tril.	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.
* TG/107/3	1988 Tril.	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	Begonia tuberosa	Begonia X tuberhybrida Voss
* TG/108/3	1988 Tril.	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolo	Gladiolus L.
* TG/109/3	1987 Tril.	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonio	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
* TG/110/3	1987 Tril.	Guava	Goyavier	Guave	Guayabo	Psidium guajava L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/111/3	1987 Tril.	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia integrifolia Maiden et Betch; M. tetraphylla L.A.S. Johnsten
* TG/112/3	1987 Tril.	Mango	Manguier	Mango	Mango	Mangifera indica L.
* TG/113/2	1987 Tril.	Easter Cactus	Cactusjonc	Osterkaktus	Cactus de Pascua	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschließlic h/ incluido Epiphylopsis Berger
* TG/114/3	1988 Tril.	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
* TG/115/3	1988 Tril.	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	Tulipa L.
* TG/116/3	1988 Tril.	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Escorzonera, Salsifi negro	Scorzonera hispanica L.
* TG/117/3	1988 Tril.	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	Berenjena	Solanum melongena L.
* TG/118/3	1988 Tril.	Endive	Chicorée (frisée, Scarole)	Endivie	Escarola	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	1988 Tril.	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Calabacín, Zapallito alargado	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	1988 Tril.	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Trigo duro	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	1989 Tril.	Triticale	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	1989 Tril.	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorgo	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	1989 Tril.	Banana	Bananier	Banane	Platanera	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	1989 Tril.	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castaño	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	1989 Tril.	Walnut	Noyer	Walnuß	Nogal	Juglans regia L.
- TG/125/4 (proj.)		Walnut (revision)	Noyer (révision)	Walnuß (Revision)	Nogal (revisión)	Juglans regia L.
* TG/126/4	1990 Tril.	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	1990 Tril.	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron R. Br.
* TG/128/3	1990 Tril.	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	1989 Tril.	Protea	Protea	Protea	Protea	Protea L.
* TG/130/3	1990 Tril.	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	1990 Tril.	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum	Ornithogalum L.
* TG/132/4	1992 Tril.	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	1991 Tril.	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hortensia	Hydrangea L.
* TG/134/3	1990 Tril.	Safflower	Carthame	Saflor	Cártamo	Carthamus tinctorius L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/135/3	1990 Tril.	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum Schott
* TG/136/4	1991 Tril.	Parsley	Persil	Petersilie	Perejil	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	1991 Tril.	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Arándano americano	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
* TG/138/3	1991 Tril.	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Grosellero	Ribes nidigrolaria R. & A. Bauer
* TG/139/3	1991 Tril.	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Arándano encarnado	Vaccinium vitis-idaea L.
* TG/140/3	1991 Tril.	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Azalea	Rhododendron simsii Planch.
* TG/141/3	1992 Tril.	Aster	Aster	Aster	Aster	Aster L.
* TG/142/3	1993 Tril.	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
* TG/143/3	1993 Tril.	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Garbanzo	Cicer arietinum L.
* TG/144/3	1993 Tril.	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Onagra	Oenothera L.
* TG/145/2	1994 Tril.	Gentian	Gentiane	Enzian	Genciana	Gentiana L.
* TG/146/2	1994 Tril.	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
* TG/147/2	1994 Tril.	Pyracantha, Firethorn	Pyracantha, Buisson Ardent	Feuerdorn	Espino de fuego	Pyracantha M.J. Roem.
* TG/148/2	1994 Tril.	Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela	Weigela Thunb.
* TG/149/2	1994 Tril.	Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Peral japonés	Pyrus pyrifolia (Burm. F.) Nakai var. cult (Mak.) Nakai
* TG/150/3	1994 Tril.	Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Remolacha forrajera	Beta vulgaris L.
* TG/151/3	1995 Tril.	Sprouting Broccoli, Calabrese	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch. including/y compris/ einschließ- lich/ incluyendo Brassica oleracea L. convar botrytis (L.) Alef. var. italica
* TG/152/3	1995 Tril.	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Chamomilla recutita (L.) Rauschert
* TG/153/3	1996 E, F, G, S	Ginger	Gingembre	Ingwer	Jengibre	Zingiber officinale Rosc.
* TG/154/3	1996 E, F, G, S	Leaf chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	Cichorium intybus L. partim
* TG/155/3	1996 E, F, G, S	Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Calabaza, Zapallo	Cucurbita maxima Duch.
* TG/156/3	1996 E, F, G, S	Firelily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus Ait.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/157/3	1996 E, F, G, S	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria Salisb.
- TG/158/1 (proj.)		Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia Salisb.
- TG/159/1 (proj.)		Loquat	Néflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	Nispero	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.
- TG/160/1 (proj.)		Mume (Japanese Apricot)	Abriçotier japonais	Japanische Aprikose	Albaricoquero japonés	Prunus mume Sieb. et Zucc.
- TG/161/1 (proj.)		Welsh Onion, Japanese Bunching Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Cebolleta	Allium fistulosum L.
- TG/162/1 (proj.)		Garlic	Ail	Knoblauch	Ajo	Allium sativum L.

Test Guidelines in preparation or planned
for which no reference number has been assigned yet

Principes directeurs en préparation ou prévus
qui n'ont pas encore reçu de numéros de référence

Prüfungsrichtlinien in Vorbereitung oder geplant,
die noch keine Referenznummer erhalten haben

Directrices de examen en preparación o previstos
que no han recibido todavía un número de referencia

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o		Alaska Brome- Grass, Rescue Grass	Brome cathartique Brome sitchensis	Horntrespe, Alaska- Trespe	Cebadilla, Triguillo, Bromo	Bromus catharticus Vahl, Bromus sitchensis Trin.
o		Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	Hippeastrum Herb.
o		Apple Rootstock	Pommier porte- greffe	Apfel-Unterlagen	Manzano portain- jerto	Malus Mill.
o		Calla, Arum-lily	Calla	Kalla, Zantedeschia	Cala	Zantedeschia Spreng.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Cebollino	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cucurbita moschata	Courge musquée	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Calabaza	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	Cymbidium	Cymbidium Sw.
o		Cypress	Cyprès	Zypresse	Ciprés	Cupressus L.
o		Dill	Aneth	Dill	Eneldo	Anethum graveolens L.
o		Fennel	Fenouil	Fenchel	Hinojo	Foeniculum vulgare P. Mill.
o		Geraltion Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
o		Globe Artichoke	Artichaut	Artischoke	Alcachofa, Alcaucil	Cynara scolymus L.
o		Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania Ruiz et Pav.
o		Industrial Chicory	Chicorée à café	Wurzelzichorie	Achicoria	Cichorium intybus L. partim
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebelbildende)	Lirio	Iris L.
o		Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos	Anigozanthos Labill.
o		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	Lavanda	Lavandula angustifolia Mill.
o		Lavender	Lavandins	Lavendel	Lavandín	Lavandula x burnatii Briq.
o		Lentil	Lentille	Linse	Lenteja	Lens culinaris Medik.
o		Lotus, Bird's Foot Foot Trefoil	Lotier corniculé	Hornschotenklee	Lotus	Lotus corniculatus L.
		Marigold	Tagete, Oeillet d'Inde	Tagetes, Sammetblume	Clavel de las Indias, Clavelón	Tagetes L.
o		Nerium Oleander, Rose Bay	Laurier rose, Nerium oléandre	Oleander	Adelfa, Laurel rosa	Nerium oleander L.
o		Opium/Seed Poppy	Pavot	Mohn	Adormidera, Ama- pola	Papaver somniferum L.
o		Okra	Gombo	Okra	Okra	Abelmoschus esculentus (L.) Moench

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o		Ornamental Apple	Pommier ornemental	Zierapfel	Manzano ornamental	Malus Mill.
o		Pear Rootstocks	Poirier porte-greffe	Birnen-Unterlagen	Peral portainjerto	Pyrus L.
o		Pentas	Pentas	Pentas	Pentas	Pentas lanceolata (Forsk.) K. Schum.
o		Petunia	Pétunia	Petunie	Petunia	Petunia Juss.
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistachero	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstocks	Prunus porte-greffe	Prunus-Unterlagen	Prunus portainjertos	Prunus L.
o		Rubber	Hévéa	Kautschukbaum	Arbol de caucho	Hevea Aubl.
o		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoß, Meerlavendel	Limonium	Limonium Mill. (Syn. Statice)
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Chalota	Allium ascalonicum L.
o		Subterranean Clover	Trèfle souterrain	Bodenfrüchtiger Klee	Trébol subterráneo	Trifolium subterraneum, incl. ssp. subterraneum, ssp. yannanicum & ssp. brachycalycinum
o		Thyme	Thym	Thymian	Tomillo	Thymus L.
o		Tobacco	Tabac	Tabak	Tabaco	Nicotiana tabacum L.
o		Walnut Rootstocks	Noyer porte-greffe	Walnuß-Unterlagen	Nogal portainjerto	Juglans regia L.
o		Weeping Fig	Ficus benjamina	Birkenfeige	Ficus benjamina	Ficus benjamina L.
o		Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Zichorie	Endivia	Cichorium intybus L. partim

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	French Bean	TG/12	Pistache	-
Alaska Brome-Grass	-	Garlic	TG/162	Poinsettia	TG/24
Almond	TG/56	General Introduction	TG/01	Poplar	TG/21
Alstroemeria	TG/29	Gentian	TG/145	Pot Azalea	TG/140
Amaryllis	-	Geralton Wax Flower	-	Potato	TG/23
Anthurium	TG/86	Gerbera	TG/77	Protea	TG/129
Apple	TG/14	Gherkin	TG/61	Prunus rootstocks	-
Apple Rootstock	-	Ginger	TG/153	Pumpkin	TG/155
Apricot	TG/70	Gladiolus	TG/108	Pyracantha	TG/147
Artichoke	-	Globe Artichoke	-	Quince	TG/100
Arum-lily	-	Gooseberry	TG/51	Radish	TG/64
Asatsuki	-	Grapefruit	TG/83	Rape Seed	TG/36
Asparagus	TG/130	Groundnut	TG/93	Raspberry	TG/43
Aster	TG/141	Guava	TG/110	Red Cabbage	TG/48
Avocado	TG/97	Guzmania	-	Red Clover	TG/05
Banana	TG/123	Hard Fescue	TG/67	Red Currant	TG/52
Barley	TG/19	Hazelnut	TG/71	Red Fescue	TG/67
Beetroot	TG/60	Hot Pepper	TG/76	Regal Pelargonium	TG/109
Bent	TG/30	Hydrangea	TG/133	Rescue Grass	-
Berberis	TG/68	Ifafa Lily	TG/156	Rhododendron	TG/42
Bird's Foot Trefoil	-	Impatiens	TG/102	Rhubarb	TG/62
Black Currant	TG/40	Industrial Chicory	-	Rice	TG/16
Black Radish	TG/63	Iris	-	Rose	TG/11
Black Salsify	TG/116	Ivy-leaved Pelargonium	TG/28	Rose Bay	-
Blackberry	TG/73	Japanese Apricot	TG/160	Rubber	-
Blueberry	TG/137	Japanese Bunching Onion	TG/161	Runner Bean	TG/09
Bouvardia	TG/158	Japanese Pear	TG/149	Rye	TG/58
Broad Bean	TG/08	Japanese Plum	TG/84	Ryegrass	TG/04
Broccoli	TG/151	Jostaberry	TG/138	Safflower	TG/134
Brome	-	Juniper	TG/103	Savoy Cabbage	TG/48
Brussels Sprouts	TG/54	Kalanchoe	TG/78	Scorzonera	TG/116
Bunching Onion	TG/161	Kangaroo Paw	-	Scotch Heather	TG/94
Cabbage	TG/48	Kentucky Bluegrass	TG/33	Sea Lavender	-
Cardoon	-	Kiwifruit	TG/98	Serruria	TG/157
Calabrese	TG/151	Kohlrabi	TG/65	Shallot	-
Calla	-	Lachenalia	TG/126	Sheep's Fescue	TG/67
Carnation	TG/25	Lagerstroemia	TG/95	Sorghum	TG/122
Carrot	TG/49	Lavender	-	Soya Bean	TG/80
Cauliflower	TG/45	Leaf Beet	TG/106	Spathiphyllum	TG/135
Celeriac	TG/74	Leaf Chicory	TG/154	Spinach	TG/55
Celery	TG/82	Leek	TG/85	Sprouting Broccoli	TG/151
Chamomile	TG/152	Lemons	TG/83	Squash	TG/119
Cherry	TG/35	Lentil	-	Stalice	-
Chestnut	TG/124	Lettuce	TG/13	Strawberry	TG/22
Chick-Pea	TG/143	Leucadendron	TG/127	Streptocarpus	TG/47
Chicory	-	Leucospermum	TG/128	Subterranean Clover	-
Chinese Cabbage	TG/105	Lily	TG/59	Sunflower	TG/81
Chincherinchee	TG/131	Ling	TG/94	Swede	TG/89
Chives	-	Lingonberry	TG/139	Sweet Pepper	TG/76
Chokeberry	-	Linseed	TG/57	Tall Fescue	TG/39
Christmas Cactus	TG/101	Loquat	TG/159	Thyme	-
Chrysanthemum	TG/26	Lotus	-	Timothy	TG/34
Citrus	TG/83	Lucerne	TG/06	Tobacco	-
Cocksfoot	TG/31	Lupins	TG/66	Tomato	TG/44
Common Vetch	TG/32	Macadamia	TG/111	Triticale	TG/121
Cornsalad	TG/75	Maize	TG/02	Tuberous Begonia Hybrids	TG/107
Cotton	TG/88	Mandarins	TG/83	Tulip	TG/115
Crown of Thorns	TG/91	Mango	TG/112	Turnip	TG/37
Cucumber	TG/61	Marigold	-	Turnip Rape	TG/37
Cucurbita maxima	-	Meadow Fescue	TG/39	Vegetable Marrow	TG/119
Cucurbita moschata	-	Melon	TG/104	Vine	TG/50
Curly Kale	TG/90	Mume	TG/160	Walnut	TG/125
Cymbidium	-	Narcissi	TG/87	Walnut Rootstock	-
Cypress	-	Nectarine	TG/53	Watermelon	TG/142
Daffodils	TG/87	Nerine	TG/146	Weeping Fig	-
Dieffenbachia	TG/132	Nerium oleander	-	Weigela	TG/148
Dill	-	Norway Spruce	TG/96	Welsh Onion	TG/161
Durum Wheat	TG/120	Oats	TG/20	Wheat	TG/03
Easter Cactus	TG/113	Okra	-	White Cabbage	TG/48
Egg Plant	TG/117	Oleander	-	White Cedar	TG/79
Elatior Begonia	TG/18	Olive	TG/99	White Clover	TG/38
Endive	TG/118	Onion	TG/46	White Currant	TG/52
Euphorbia Fulgens	TG/10	Opium/Seed Poppy	-	Willow	TG/72
European Plum	TG/41	Oranges	TG/83	Witlof	-
Evening Primrose	TG/144	Ornamental Apple	-		
Exacum	TG/114	Paprika	TG/76		
Fennel	-	Parsley	TG/136		
Field Bean	TG/08	Peach	TG/53		
Firelily	TG/156	Pear	TG/15		
Firethorn	TG/147	Pear Rootstocks	-		
Flax	TG/57	Peas	TG/07		
Fodder Beet	TG/150	Pentas	-		
Forsythia	TG/69	Persimmon	TG/92		
Freesia	TG/27	Petunia	-		

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS FRANÇAIS

Abricotier	TG/70	Fétuque des prés	TG/39	Poinsettia	TG/24
Abricotier japonais	TG/160	Fétuque durette	TG/67	Poireau	TG/85
Actinidia	TG/98	Fétuque élevée	TG/39	Poirée	TG/106
Agrostide	TG/30	Fétuque ovine	TG/67	Poirier	TG/15
Agrumes	TG/83	Fétuque rouge	TG/67	Poirier japonais	TG/149
Ail	TG/162	Fève	TG/08	Pois	TG/07
Airelle rouge	TG/139	Féverole	TG/08	Pois chiche	TG/143
Alstroèmère	TG/29	Ficus benjamina	-	Pomélo	TG/83
Amandier	TG/56	Fléole	TG/34	Pomme de terre	TG/23
Amaryllis	-	Forsythia	TG/69	Pommier	TG/14
Aneth	-	Fraisier	TG/22	Pommier ornemental	-
Anigozanthos	-	Framboisier	TG/43	Porte-greffes de Prunus	-
Anthurium	TG/86	Freesia	TG/27	Porte-greffes du Poirier	-
Arachide	TG/93	Genévrier	TG/103	Porte-greffes du Noyer	-
Aronia	-	Gentiane	TG/145	Porte-greffes du Pommier	-
Artichaut	-	Géranium-lierre	TG/28	Potiron	-
Asperge	TG/130	Gerbera	TG/77	Protea	TG/129
Aster	TG/141	Gingembre	TG/153	Prunier européen	TG/41
Aubergine	TG/117	Giraumon	TG/155	Prunier japonais	TG/84
Avocatier	TG/97	Glaéul	TG/108	Pyracantha	TG/147
Avoine	TG/20	Gombo	-	Radis d'été, d'au-tomme et d'hiver	TG/63
Azalée en pot	TG/140	Goyavier	TG/110	Radis de tous les mois	TG/64
Bananier	TG/123	Groseillier à grappes	TG/52	Ray-grass	TG/04
Bégonia elatior	TG/18	Groseillier à maquereau	TG/51	Rhododendron	TG/42
Bégonia tubéreux hybride	TG/107	Guzmania	-	Rhubarbe	TG/62
Berberis	TG/68	Haricot	TG/12	Riz	TG/16
Betterave rouge	TG/60	Haricot d'Espagne	TG/09	Ronce fruitière	TG/73
Betterave fourragère	TG/150	Hévéa	-	Rosier	TG/11
Blé	TG/03	Hortensia	TG/133	Rutabaga	TG/89
Blé dur	TG/120	Impatiète	TG/102	Saintpaulia	TG/17
Bouvardia	TG/158	Introduction générale	TG/01	Salsifis noir	TG/116
Brocoli	TG/151	Iris	-	Saule	TG/72
Brome	-	Jonquille	TG/87	Scorsonère	TG/116
Buisson ardent	TG/147	Kaki	TG/92	Seigle	TG/58
Cactus de Noël	TG/101	Kalanchoé	TG/78	Serruria	TG/157
Cactus jonc	TG/113	Lachenalia	TG/126	Soja	TG/80
Calla	-	Lagerstroemia	TG/95	Sorgho	TG/122
Callune	TG/94	Laitue	TG/13	Spathiphyllum	TG/135
Camomille	TG/152	Laurier-rose	-	Statice	-
Cardon	-	Lavande vraie	-	Streptocarpus	TG/47
Carotte	TG/49	Lavandins	-	Tabac	-
Carthame	TG/134	Lentille	-	Tagete	-
Caseillier	TG/138	Leucadendron	TG/127	Thuya du Canada	TG/79
Cassis	TG/40	Leucospermum	TG/128	Thym	-
Célieri-branche	TG/82	Limettier	TG/83	Tomate	TG/44
Célieri-rave	TG/74	Lin	TG/57	Tourmesol	TG/81
Cerisier	TG/35	Limonium	-	Tréfle blanc	TG/38
Chamelaucium	-	Lis	TG/59	Tréfle souterrain	-
Châtaignier	TG/124	Lotier corniculé	-	Tréfle violet	TG/05
Chicorée (frisée, Scarole)	TG/118	Lupins	TG/66	Triticale	TG/121
Chicorée à café	-	Luzerne	TG/06	Tulipe	TG/115
Chicorée à feuilles (sauvage)	TG/154	Macadamia	TG/111	Vesce commune	TG/32
Chicorée, Endive	-	Mâche	TG/75	Vigne	TG/50
Chou cabus	TG/48	Mais	TG/02	Weigela	TG/148
Chou Chinois	TG/105	Mandariner	TG/83	Zonal Pelargonium	TG/28
Chou de Bruxelles	TG/54	Manguier	TG/112		
Chou de Milan	TG/48	Melon	TG/104		
Chou-fleur	TG/45	Myrtille	TG/137		
Chou frisé	TG/90	Narcisse	TG/87		
Chou-navet	TG/89	Navet	TG/37		
Chou pommé	TG/48	Navette	TG/37		
Chou-rave	TG/65	Nectariner	TG/53		
Chou rouge	TG/48	Neflier du Japon	TG/159		
Chrysanthème	TG/26	Nerine	TG/146		
Ciboule	TG/161	Nerium oléandre	-		
Ciboulette	-	Noisetier	TG/71		
Citronnier	TG/83	Noyer	TG/125		
Civette	-	Oeillet	TG/25		
Cognassier	TG/100	Oenothère	TG/144		
Colza	TG/36	Oeillet d'Inde	-		
Concombre	TG/61	Oignon	TG/46		
Cornichon	TG/61	Olivier	TG/99		
Cotonnier	TG/88	Onagre	-		
Courgette	TG/119	Oranger	TG/83		
Cucurbita maxima	-	Orge	TG/19		
Courge musquée	-	Ornithogale	TG/131		
Cymbidium	-	Pastèque	TG/142		
Cyprès	-	Pâturin des prés	TG/33		
Cyrtanthus	TG/156	Pavot	-		
Dactyle	TG/31	Pêcher	TG/53		
Dieffenbachia	TG/132	Pélarгонium des fleuristes	TG/109		
Echalote	-	Pélarгонium zonale	TG/28		
Epicéa commun	TG/96	Pentas	-		
Epinard	TG/55	Persil	TG/136		
Epine du Christ	TG/91	Pétunia	-		
Euphorbia fulgens	TG/10	Peuplier	TG/21		
Exacum	TG/114	Piment	TG/76		
Fenouil	-	Pistachier	-		

REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Inkalilie	TG/29	Prunus-Unterlagen	-
Alaska Trespe	-	Iris	-	Quitte	TG/100
Allgemeine Einführung	TG/01	Japanische Aprikose	TG/160	Radieschen	TG/64
Amaryllis	-	Japanische Birne	TG/149	Raps	TG/36
Apfel	TG/14	Japanische Mispel	TG/159	Rebe	TG/50
Apfelbeere	-	Jostabeere	TG/138	Reis	TG/16
Apfelunterlagen	-	Kaki	TG/92	Rettich	TG/63
Aprikose	TG/70	Kalanchoe	TG/78	Rhabarber	TG/62
Artischoke	-	Kalla	-	Rhododendron	TG/42
Aster	TG/141	Kamille	TG/152	Ribes indigrolaria	-
Aubergine	TG/117	Känguruhblume	-	Riesenkürbis	TG/155
Avocado	TG/97	Kardon	-	Roggen	TG/58
Banane	TG/123	Kartoffel	TG/23	Rohrschwengel	TG/39
Baumwolle	TG/88	Kautschukbaum	-	Rose	TG/11
Berberitze	TG/68	Kastanie	TG/124	Rosenkohl	TG/54
Besenheide	TG/94	Kichererbse	TG/143	Rote Johannisbeere	TG/52
Birkenfeige	-	Kirsche	TG/35	Rote Rübe	TG/60
Birne	TG/15	Kiwi	TG/98	Rotklee	TG/05
Bimen-Unterlagen	-	Knaulgras	TG/31	Rotkohl	TG/48
Bisamkürbis	-	Knoblauch	TG/162	Rotschwengel	TG/67
Blattzichorie	TG/154	Knollenbegonie	TG/107	Rüben	TG/37
Bleichsellerie	TG/82	Knollensellerie	TG/74	Runkelrübe	TG/150
Blumenkohl	TG/45	Kohlrabi	TG/65	Saatwicke	TG/32
Bohne	TG/12	Kohlrübe	TG/89	Saflor	TG/134
Bodenfrüchtiger Klee	-	Kopfkohl	TG/48	Salat	TG/13
Bouvardia	TG/158	Korallenranke	TG/10	Sammetblume	-
Brokkoli	TG/151	Kulturheidelbeere	TG/137	Schafschwengel	TG/67
Brombeere	TG/73	Lachenalia	TG/126	Schalotte	-
Chamelaucium	-	Lagerstroemia	TG/95	Schnittlauch	-
Chinakohl	TG/105	Lavendel	-	Schwarze Johannisbeere	TG/40
Christusdorn	TG/91	Lebensbaum	TG/79	Schwarzwurzel	TG/116
Chrysantheme	TG/26	Lein	TG/57	Serunia	TG/157
Cymbidie	-	Leucadendron	TG/127	Sojabohne	TG/80
Cyrtanthus	TG/156	Leucospermum	TG/128	Sonnenblume	TG/81
Dicke Bohne	TG/08	Lieschgras	TG/34	Spargel	TG/130
Dieffenbachia	TG/132	Lilie	TG/59	Spathiphyllum	TG/135
Dill	-	Linse	-	Spinat	TG/55
Drehfrucht	TG/47	Loquat	TG/159	Stachelbeere	TG/51
Echte Kamille	TG/152	Lupinen	TG/66	Straußgras	TG/30
Echte Pistazie	-	Luzerne	TG/06	Tabak	-
Echter Lavendel	-	Macadamia	TG/111	Tagetes	-
Edelpelargonie	TG/109	Mairübe	TG/37	Thymian	-
Efeupelargonie	TG/28	Mais	TG/02	Tomate	TG/44
Eierfrucht	TG/117	Mandarine	TG/83	Topfazalee	TG/140
Elatior-Begonie	TG/18	Mandel	TG/56	Trespe	-
Endivie	TG/118	Mango	TG/112	Triticale	TG/121
Enzian	TG/145	Mangold	TG/106	Tulpe	TG/115
Erbsen	TG/07	Meerlavendel	-	Usambaraveilchen	TG/17
Erdbeere	TG/22	Melone	TG/104	Wacholder	TG/103
Erdnuß	TG/93	Milchstern	TG/131	Walnuß	TG/125
Exacum	TG/114	Mohn	-	Walnußunterlagen	-
Feldsalat	TG/75	Möhre	TG/49	Wassermelone	TG/142
Fenchel	-	Mohrenhirse	TG/122	Weide	TG/72
Feuerdorn	TG/147	Moschuskürbis	-	Weidelgras	TG/04
Flamingoblume	TG/86	Nachtkerze	TG/144	Weigelia	TG/148
Forsythie	TG/69	Narzisse	TG/87	Weihnachtskaktus	TG/101
Freisie	TG/27	Nektarine	TG/53	Weiß Johannisbeere	TG/52
Gartenkürbis	TG/119	Nelke	TG/25	Weißklee	TG/38
Gemeine Fichte	TG/96	Nerine	TG/146	Weißkohl	TG/48
Gerbera	TG/77	Okra	-	Weizen	TG/03
Gerste	TG/19	Oleander	-	Widerstoß	-
Gladiole	TG/108	Olive	TG/99	Wiesenispe	TG/33
Grapefruit	TG/83	Orange	TG/83	Wiesenschwengel	TG/39
Grünkohl	TG/90	Ostasiatische Pflaume	TG/84	Winterzwiebel	TG/161
Guave	TG/110	Osterkaktus	TG/113	Wirsing	TG/48
Gurken	TG/61	Pappel	TG/21	Wurzelzichorie	-
Guzmania	-	Paprika	TG/76	Zantedeschia	-
Hafer	TG/20	Pentas	-	Zichorie	-
Härtlicher Schwengel	TG/67	Pistazie, echte	-	Zierapfel	-
Hartweizen	TG/120	Petersilie	TG/136	Zitrone	TG/83
Haselnuß	TG/71	Petunie	-	Zitrus	TG/83
Herbstrübe	TG/37	Pfirsich	TG/53	Zonalpelargonie	TG/28
Himbeere	TG/43	Pflaume	TG/41	Zucchini	TG/119
Hornschotenklee	-	Poinsettie	TG/24	Zwiebel	TG/46
Hortrespe	-	Porree	TG/85	Zypresse	-
Hortensie	TG/133	Preiselbeere	TG/139		
Impatiens	TG/102	Protea	TG/129		
Ingwer	TG/153	Prunkbohne	TG/09		

NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES ESPAÑOLES

Abelmoschus esculentus (L.) Moench	-	Colinabo	TG/89	Manzano ornamental	-
Acelga	TG/106	Colza	TG/36	Manzano portainjerto	-
Achico Gria	-	Crisantemo	TG/26	Melocotonero	TG/53
Achicoria de hoja	TG/154	Cymbidium	-	Melón	TG/104
Achicoria	-	Cyrtanthus	TG/156	Membrillero	TG/100
Adelfa	-	Dactilo	TG/31	Nabo	TG/37
Adormidera	-	Damasco	TG/69	Narciso	TG/87
Agrostis	TG/30	Dieffenbachia	TG/132	Nectarino	TG/53
Aguacate	TG/97	Duraznero	TG/53	Nerine	TG/146
Ajo	TG/162	Endivia	-	Nispero	TG/159
Alamo	TG/21	Enebro	TG/103	Nogal	TG/125
Albaricoquero	TG/70	Eneldo	-	Nogal portainjerto	-
Albaricoquero japonés	TG/160	Escarola	TG/118	Okra	-
Alcachofa	-	Escorzonera	TG/116	Olivo	TG/99
Alcaucil	-	Espárrago	TG/130	Onagra	TG/144
Alfalfa	TG/06	Espinaca	TG/55	Ornithogalum	TG/131
Algodón	TG/88	Espino de fuego	TG/147	Palta	TG/97
Almendro	TG/56	Euforbia	TG/10	Papa	TG/23
Alstroemeria	TG/29	Exacum	TG/114	Patata	TG/23
Altramuces	TG/66	Festuca alta	TG/39	Pelargonio	TG/109
Amapola	-	Festuca de los prados	TG/39	Pentas	-
Amarilis	-	Festuca ovina	TG/67	Pepinillo	TG/61
Anigozanthos	-	Festuca roja	TG/67	Pepino	TG/61
Anthurium	TG/86	Ficus benjamina	-	Peral	TG/15
Apio	TG/82	Fleo	TG/34	Peral japonés	TG/149
Apio nabo	TG/74	Flor de Pascua	TG/24	Peral portainjerto	-
Arándano americano	TG/137	Forsythia	TG/69	Perejil	TG/136
Arándano encarnado	TG/139	Frambueso	TG/43	Petunia	-
Arbol del caucho	-	Fresa	TG/22	Pimiento	TG/76
Aronia	-	Fresia	TG/27	Pistachero	-
Arroz	TG/16	Frijol	TG/12	Platanera	TG/123
Arveja	TG/07	Frutilla	TG/22	Poa de los prados	TG/33
Aster	TG/141	Garbanzo	TG/143	Poroto	TG/12
Avellano	TG/71	Genciana	TG/145	Protea	TG/129
Avena	TG/20	Gengibre	TG/153	Prunus portainjertos	-
Azalea	TG/140	Geranio	TG/28	Puerro	TG/85
Azofaifa de la espina de Cristo	TG/91	Geranio hiedra	TG/28	Rabanito	TG/64
Begonia eliator	TG/18	Gerbera	TG/77	Rábano	TG/64
Begonia tuberosa	TG/107	Girasol	TG/81	Rábano negro	TG/63
Berberis	TG/68	Gladiolo	TG/108	Ray-grass	TG/04
Berenjena	TG/117	Grosellero	TG/138	Remolacha de mesa	TG/60
Berza	TG/90	Grosellero espinoso	TG/51	Remolacha forrajera	TG/150
Bouvardia	TG/158	Grosellero negro (casis)	TG/40	Repollo	TG/48
Brócoli	TG/151	Grosellero rojo y blanco	TG/52	Repollo chino	TG/105
Bromo	-	Guayabo	TG/110	Rododendro	TG/42
Cacahuete	TG/93	Guisante	TG/07	Rosal	TG/11
Cactus de Navidad	TG/101	Guzmania	-	Ruibarbo	TG/62
Cactus de Pascua	TG/113	Haba	TG/08	Saintpaulia	TG/17
Cala	-	Haboncillo	TG/08	Salsifi negro	TG/116
Calabacín	TG/119	Hierba de los canónigos	TG/75	Sandia	TG/142
Calabaza	TG/155	Hinojo	-	Sauce	TG/72
Calluna	TG/94	Hortensia	TG/133	Serruria	TG/157
Caqui	TG/92	Impatiens	TG/102	Soja	TG/80
Cañuela	TG/67	Introducción general	TG/01	Sorgo	TG/122
Cártamo	TG/134	Judía común	TG/12	Soya	TG/80
Castaño	TG/124	Judía escaolata	TG/09	Spathiphyllum	TG/135
Cebada	TG/19	Kalanchoe	TG/78	Streptocarpus	TG/47
Cebadilla	-	Kiwi	TG/98	Tabaco	-
Cebolla	TG/46	Lachenalia	TG/126	Tomate	TG/44
Cebolleta	TG/161	Lagerstroemia	TG/95	Tomillo	-
Cebollino	-	Laurel rosa	-	Trébol blanco	TG/38
Centeno	TG/58	Lavanda	-	Trébol rojo	TG/05
Cerezo	TG/35	Lavandin	-	Trébol subterráneo	-
Chalota	-	Lechuga	TG/13	Trigo	TG/03
Chamelaucium	-	Lenteja	-	Trigo duro	TG/120
Ciprés	-	Leucadendron	TG/127	Triguillo	-
Ciruelo europeo	TG/41	Leucospermum	TG/128	Triticale	TG/121
Ciruelo japonés	TG/84	Limonium	-	Tulipán	TG/115
Citricos	TG/83	Lino	TG/57	Tuya	TG/79
Clavel	TG/25	Lirio	TG/59	Veza común	TG/32
Clavel de las Indias	-	Lombarda	TG/48	Vid	TG/50
Clavelon	-	Lotus	-	Weigela	TG/148
Col de Bruselas	TG/54	Macadamia	TG/111	Zanahoria	TG/49
Col de Milán	TG/48	Maiz	TG/02	Zapallo	TG/155
Col rábano	TG/65	Mango	TG/112	Zapallito alargado	TG/119
Col	TG/48	Mani	TG/93	Zarza	TG/73
Coliflor	TG/45	Manzano	TG/14	Zarzamora	TG/73
		Manzanilla	TG/152		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
 NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
 REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN
 NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES LATINOS

Abelmoschus esculentus (L.) Moench	-	Cyrtanthus Ait.	TG/156	Petroselinum crispum (Mill.)	
Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Dactylis glomerata L.	TG/31	Nym. ex-A.W. Hill	TG/136
Agrostis canina L.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Petunia	-
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dieffenbachia Schott	TG/132	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis spp.	TG/30	Diospyros kaki L.	TG/92	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Allium ampeloprasum L.	-	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Phleum pratense L.	TG/34
Allium ascalonicum L.	-	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.	TG/159	Picea abies (L.) Karst.	TG/96
Allium cepa L.	TG/46	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch	TG/10	Pistacia vera L.	-
Allium fistulosum L.	-	Euphorbia milii Desmoulins	TG/91	Pisum sativum L. sensu lato	TG/07
Allium porrum L.	TG/85	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch	TG/24	Poa pratensis L.	TG/33
Allium sativum L.	TG/162	Exacum L.	TG/114	Populus L.	TG/21
Allium schoenoprasum L.	-	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Protea L.	TG/129
Alstroemeria L.	TG/29	Festuca ovina L. sensu lato	TG/67	Prunus amygdalus Batsch.	TG/56
Anethum graveolens L.	-	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus armeniaca L.	TG/70
Anigozanthos Labill.	-	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anthemis L.	TG/152	Ficus benjamina L.	-	Prunus cerasus L.	TG/35
Anthurium Schott	TG/86	Foeniculum vulgare P. Mill.	-	Prunus domestica L.	TG/41
Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Forsythia Vahl	TG/69	Prunus insititia L.	TG/41
Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Fragaria L.	TG/22	Prunus L.	-
Arachis L.	TG/93	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Prunus mume Sieb. et Zucc.	TG/160
Aronia melanocarpa (Michx.) Elliot	-	Gentiana L.	TG/145	Prunus persica (L.) Batsch	TG/53
Asparagus officinalis L.	TG/130	Gerbera Cass.	TG/77	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Aster L.	TG/141	Gladiolus L.	TG/108	Psidium guajava L.	TG/110
Avena nuda L.	TG/20	Helianthus max (L.) Merrill	TG/80	Pyracantha M. J. Roem.	TG/147
Avena sativa L.	TG/20	Gossypium L.	TG/88	Pyrus L.	-
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Guzmania Ruiz et Pav.	-	Pyrus communis L.	TG/15
Berberis L.	TG/68	Helianthus annuus L.	TG/81	Pyrus pyrifolia (Burm f.)	
Beta vulgaris L.	TG/150	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Nakai var. culta (Mak.) Nakai.	TG/149
Beta vulgaris L. var. conditiva Alef	TG/60	Hevea Aubl.	-	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Beta vulgaris L. var. vulgaris L.	TG/106	Hippeastrum Herb.	-	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.	TG/64
Beta vulgaris L. ssp. vulgaris L. var. alba DC.	-	Rhordeum vulgare L. sensu lato	TG/19	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
Bouvardia Salisb.	TG/158	Hydrangea L.	TG/133	Rhizalidopsis Britt. et Rose	TG/113
Brassica napus L. oleifera	TG/36	Impatiens L.	TG/102	Rhododendron L.	TG/42
Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Iris L.	-	Rhododendron simsii Planch.	TG/140
Brassica oleracea L. var. bullata DC.	TG/48	Juglans regia L. (fruit)	TG/125	Ribes grossularia L.	TG/51
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.	TG/48	Juglans regia L. (rootstocks)	TG/125	Ribes nidigrolaria	TG/138
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.	TG/48	Juniperus L.	TG/103	Ribes nigrum L.	TG/40
Brassica oleracea L. var. - gongylodes L.	TG/65	Kalanchoë Adans.	TG/78	Ribes niveum Lindl.	TG/52
- sabellica L.	TG/90	Lachenalia Jacq. f. ex Murray	TG/126	Ribes sylvestri (Lam.) Mert. & W. Koch	TG/52
- sabauda L.	TG/48	Lactuca sativa L.	TG/13	Ribes uva-crispa L.	TG/51
Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var.	TG/45	Lagerstroemia indica L.	TG/95	Rosa L.	TG/11
- botrytis	TG/45	Lavandula angustifolia Mill.	-	Rubus idaeus L.	TG/43
- cymosa Duch.	TG/151	Lavandula x burnatii Briq.	-	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
- italica	TG/151	Leucadendron R. Br.	TG/127	Moriferi & Ursini	TG/73
Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Leucospermum R. Br.	TG/128	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
Brassica pekinensis L.	TG/105	Lens culinaris Medik.	-	Salix L.	TG/72
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Lilium L.	TG/59	Schlumbergera Lem.	TG/101
Bromus catharticus Vahl	-	Limonium Mill.	-	Scorzonera hispanica L.	TG/116
Bromus sitchensis Trin	-	Linum usitatissimum L.	TG/57	Secale cereale L.	TG/58
Calluna vulgaris (L.) Hull	TG/94	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Serruria Salisb.	TG/157
Capsicum annuum L.	TG/76	Lolium perenne L.	TG/04	Solanum melongena L.	TG/117
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Lotus corniculatus L.	-	Solanum tuberosum L.	TG/23
Castanea sativa Mill.	TG/124	Lupinus albus	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/122
Chamaelucium Desf.	-	Lupinus angustifolius	TG/66	Spathiphyllum Schott	TG/135
Chamomilla recutita (L.) Rauschert	TG/152	Lupinus luteus	TG/66	Spinacia oleracea L.	TG/55
Chrysanthemum spec.	TG/26	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex Farw.	TG/44	Statiche	-
Cicer arietinum L.	TG/143	Macadamia integrifolia Maiden et Betche	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Cichorium endivia L.	TG/118	Macadamia tetraphylla L. A. S. Johnston	TG/111	Tagetes	-
Cichorium intybus L.	-	Malus Mill. (fruit)	TG/14	Thuya occidentalis L.	TG/79
Cichorium intybus L. partim	TG/154	Malus Mill. (ornamental)	TG/14	Thymus L.	-
Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai	TG/142	Malus Mill. (rootstocks)	TG/14	Trifolium pratense L.	TG/05
Citrus L.	TG/83	Mangifera indica L.	TG/112	Trifolium repens L.	TG/38
Corylus avellana L.	TG/71	Medicago sativa L.	TG/06	Trifolium subterraneum	-
Corylus maxima Mill.	TG/71	Medicago X varia Martyn	TG/06	Triticum aestivum L.	TG/03
Cucumis melo L.	TG/104	Musa acuminata Colla	TG/123	Triticum durum Desf.	TG/120
Cucumis sativus L.	TG/61	Narcissus L.	TG/87	Tulipa L.	TG/115
Cucurbita maxima Duch.	TG/155	Nerine Herb	TG/146	Vaccinium corymbosum	TG/137
Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir.	-	Nerium oleander L.	-	Vaccinium myrtillus L.	TG/137
Cucurbita pepo L.	TG/119	Nicotiana tabacum L.	-	Vaccinium vitis-idaea L.	TG/139
Cupressus	-	Oenothera L.	TG/144	Valerianella eriocarpa Desv.	TG/75
Cydonia Mill. sensu stricto	TG/100	Olea europaea L.	TG/99	Valerianella locusta L.	TG/75
Cymbidium Sw.	-	Ornithogalum L.	TG/131	Vicia faba L.	TG/08
Cynara scolymus L.	-	Oryza sativa L.	TG/16	Vicia sativa L.	TG/32
		Papaver somniferum L.	-	Vitis L.	TG/50
		Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.	TG/109	Weigela Thunb.	TG/148
		Pelargonium peltatum hort. non (L.) L. Hérit. ex Ait.	TG/28	X Triticosecale Witt.	TG/121
		Pelargonium zonale hort. non (L.) L. Hérit. ex Ait.	TG/28	Zantedeschia	-
		Pentas lanceolata (Forssk.) K. Schum.	-	Zea mays L.	TG/02
		Persea americana Mill.	TG/97	Zingiber officinale Rosc.	TG/153
				Zygocactus K. Schum.	TG/101

General Overview - Status of Test Guidelines (as per August 1, 1996)

<i>Technical Working Party Stage</i>	<i>Agricultural Crops</i>	<i>Fruit Crops</i>	<i>Ornamental Plants and Forest Trees</i>	<i>Vegetables</i>
Adopted (total 156)	Barley Bent Broad Bean, Field Bean Cocksfoot Common Vetch Cotton Durum Wheat Flax, Linseed Fooder Beet Groundnut Kentucky Bluegrass Lucerne Lupins Maize Meadow Fescue, Tall Fescue Oats Peas Potato Rape Seed Red Clover Rice Rye Ryegrass Safflower Sheep s Fescue, Red Fescue Sorghum Soya Bean Sunflower Swede Timothy Triticale Turnip, Turnip Rape Wheat White Clover	Almond Apple Apricot Avocado Banana Black Currant Blackberry Blueberry Cherry Chestnut Citrus European Plum Gooseberry Guava Hazelnut Japanese Pear Japanese Plum Jostaberry Kiwifruit Lingonberry Macadamia Mango Olive Peach Pear Persimon (Kaki) Quince Raspberry Red and White Currant Strawberry Vine Walnut	African Violet Alstroemeria Anthurium Apple Aster Berberis Carnation Chincherinchee Christmas Cactus Chrysanthemum Crown of Thorns Dieffenbachia Easter Cactus Elatior Begonia Euphorbia Fulgens Exacum Firelily Forsythia Freesia Gentiana Gerbera Gladiolus Hydrangea Impatiens Juniper Kalanchoë Lachenalia Lagerstroemia Leucadendron Leucospermum Lily Ling, Scotch Heather Narcissi Nerine Norway Spruce Poinsettia Poplar Pot Azalea Protea Pyracantha Regal Pelargonium Rhododendron Rose Serruria Spathiphyllum Streptocarpus Tuberous Begonia Hybrids Tulip Weigela White Cedar Willow Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelargonium	Asparagus Beetroot Black Radish Black Salsify, Scorzonera Broad Bean, Field Bean Broccoli Brussels Sprouts Cabbage Carrot Cauliflower Celeriac Celery Chamomille Chick-pea Chinese Cabbage Cornsalad Cucumber, Gherkin Curly Kale Egg Plant Endive Evening Primrose French Bean Ginger Kohlrabi Leaf Beet Leaf Chicory Leek Lettuce Melon Onion Parsley Peas Pumpkin Radish Rhubarb Runner Bean Spinach Swede Sweet Pepper Tomato Turnip, Turnip Rape Vegetable Marrow, Squash Watermelon
Professional organizations to comment (total 10)	Soya Bean°	Mume Loquat Walnut°	Bouvardia	Cornsalad° Garlic Onion° Rhubarb° Welsh Onion
Planned	Bromus Cotton° Lotus Rice° Subterranean Clover Sunflower Tobacco	Apple Rootstock Citrus° European Plum° Kiwifruit° Pear° Pear Rootstocks Prunus Rootstocks Vine° Walnut Rootstocks	Apple (ornamental) Calla Chrysanthemum° Cymbidium Cypress Geraldton Wax Flower Guzmania Hippeastrum Iris (bulbous) Kangaroo Paw Lavender, Lavandine Limonium Marigold Nerium Pentas Petunia Rubber Thyme Weeping Fig	Broad Bean° Black Radish° Bunching Onion Celeriac° Celery° Cucurbita moschata Curly Kale° Dill Fennel Globe Artichoke Industrial Chicory Kohlrabi° Leek° Lentil Okra Opium/Seed Poppy Radish° Swede° Turnip, Turnip Rape° Witlof

° = (revision)